

Budget rectificatif 2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-075 du 15 septembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 octobre 2025, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve le budget rectificatif 2025, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon :

- 2038,5 ETPT dont 1857,3 ETPT sous plafond et 181,2 ETPT hors plafond
- 169 527 622 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 118 511 327 € en personnel
 - 42 145 447 € en fonctionnement
 - 8 870 848 € en investissement
- 163 378 312 € de crédits de paiements dont :
 - 118 511 327 € en personnel
 - 40 248 520 € en fonctionnement
 - 4 618 465 € en investissement
- 160 685 626 € de prévisions de recettes
- -2 692 686 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également les prévisions comptables suivantes :

- 24 783 301 € de trésorerie, soit une variation de 9 135 608 € par rapport aux prévisions du budget initial 2025
- -936 714 € de résultat patrimonial, soit une variation de 4 140 895 € par rapport aux prévisions du budget initial 2025
- 3 165 385 € de capacité d'autofinancement, soit une variation de 4 109 084€ par rapport aux prévisions du budget initial 2025
- 12 851 144 € de fonds de roulement, soit une variation de 6 494 791 € par rapport aux prévisions du budget initial 2025

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 16

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 7

Fait à Lyon, le 14 octobre 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

2025

*Budget
rectificatif
2025*

Sommaire

1. Principaux chiffres du budget rectificatif 2025	7
2. Recettes du budget rectificatif 2025	9
2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2025	9
2.2 Recettes globalisées du budget rectificatif 2025	10
2.3 Recettes fléchées du budget rectificatif 2025	16
3. Dépenses du budget rectificatif 2025	17
3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2025.....	17
3.2 Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2025.....	21
3.3 Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2025.....	25
3.4 Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2025	28
4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables.....	40
4.1 Le solde budgétaire du BR 2025.....	41
4.2 La trésorerie du BR 2025.....	42
4.3 Les restes-à-payer	45
4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire.....	46
4.5 Le résultat du BR 2025	48
4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2025.....	50
4.7 Le fonds de roulement du BR 2025	51
4.8 Les ratios en comptabilité générale	53
4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier	55
5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire	56
5.1 Annexe 1 : tableau des emplois.....	56
5.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	57
5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	58
5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	60
5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	61
5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	62
5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	63
5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	64
5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	65
5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières	66
5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	67
5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	68
5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	69
5.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	70
5.15 Projet annuel de performance (PAP).....	73
6. Structure budgétaire 2025	75
7. Critères des recettes fléchées	76
8. Glossaire.....	78

Préambule

Le budget rectificatif 2025 est préparé dans un **contexte national marqué par de fortes contraintes sur les finances publiques**. Dans un courrier adressé le 3 avril 2025 à l'ensemble des ministres, la direction du Budget du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a rappelé les orientations pour la budgétisation 2026-2028. Celles-ci prévoient : une réduction globale des crédits ministériels par rapport à la loi de finances 2025, une repriorisation des missions et interventions de l'État afin d'éviter les doublons avec d'autres financeurs et de renforcer le recours aux cofinancements européens, la fin des dépenses exceptionnelles liées aux crises, ainsi qu'une exigence de choix budgétaires traduisant des priorités politiques claires et contribuant à la relance de la croissance.

La circulaire du Premier Ministre du 23 avril 2025 réaffirme l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil des 3 % du PIB d'ici 2029, dans un contexte marqué par un niveau élevé d'endettement. Elle en appelle à la responsabilité collective de l'ensemble des ministères et opérateurs pour redresser les comptes publics, tout en veillant à préserver la qualité du service rendu et à garantir une gestion optimale de chaque euro engagé. Par ailleurs, elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette orientation pourrait affecter la fluidité de la trésorerie en fin d'exercice.

Par ailleurs, le nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024 introduit une évolution majeure dans l'appréciation de l'équilibre budgétaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui ne repose plus uniquement sur le résultat comptable. Désormais, la soutenabilité du budget est évaluée selon trois critères cumulatifs : un fonds de roulement final supérieur à 15 jours de fonctionnement, une trésorerie finale supérieure à 30 jours de fonctionnement, et un ratio de charges de personnel inférieur à 83 % des produits encaissables, ou 85 % pour les établissements à dominante SHS.

L'ENS de Lyon respecte les trois critères fixés par le nouveau décret financier. Toutefois depuis 2021, le fonds de roulement et la trésorerie globalisée se sont significativement dégradés, principalement en raison des surcoûts des mesures salariales et de l'augmentation des dépenses d'énergie. Cette baisse des indicateurs structurels a pu être contenue en 2024 et montre une amélioration au BR 2025 par rapport au BI : +6,5M€ pour le fonds de roulement soit +14 jours, et +9,1M€ de trésorerie soit +20 jours.

La **trajectoire pluriannuelle** impose toutefois à l'établissement de maintenir une vigilance particulière sur les campagnes d'emplois et les investissements non financés.

À l'issue de discussions entre le Président de l'ENS de Lyon, le rectorat et le ministère, l'École a obtenu un **soutien financier** renforcé de la part de l'État tenant compte de ses spécificités. Ce soutien s'est traduit dans la notification initiale reçue début mai 2025 (au lieu de mars habituellement), avec l'octroi d'un complément budgétaire pérenne de **0,4 M€**.

Lors du dernier compte financier, un écart significatif a été constaté entre les prévisions budgétaires rectificatives et leur exécution (compte financier). Une analyse approfondie a conduit à la formalisation d'un plan d'actions visant à réduire ces écarts pour l'exercice 2025. Le **périmètre du budget rectificatif 2025** a été élargi : il ne se limite plus aux seuls enjeux financiers majeurs (masse salariale, contrats de recherche, opérations immobilières) mais intègre l'ensemble des prévisions actualisées de recettes et de dépenses de toutes les structures de l'École. La quasi-totalité des services a prévu de consommer l'intégralité des moyens établissement alloués en janvier, et ce malgré un taux d'exécution des dépenses jugé plutôt bas à l'été. Une attention particulière a été portée sur les données susceptibles d'impacter directement les indicateurs financiers de l'établissement : recettes liées à l'engagement décennal et aux droits d'inscription en lien avec les services de la VPE, mises à disposition des personnels et passifs sociaux avec la DRH, opérations non budgétaires avec la direction de la comptabilité et la DAJI, ainsi que les impacts des contrats fléchés.

En juin dernier, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a informé l'établissement par mail de l'attribution d'une dotation de 2,87M€ au titre du contrat d'objectif de moyens et de performance **COMP 2025-2027**. Cette enveloppe devait être versée en 3 tranches, dont 46% dès 2025. **Toutefois**, la tranche 2025 n'a pas été allouée dans la notification intermédiaire de juillet, contrairement aux premières annonces. Les établissements concernés par cette nouvelle vague de COMP ont été avisés qu'en raison du contexte budgétaire national et conformément aux instructions ministérielles, la notification des crédits COMP pourrait intervenir seulement en fin d'exercice, leur inscription budgétaire étant différée. L'ENS de Lyon a malgré tout débuté des dépenses pour certains projets qui devraient être financés par le COMP (526k€), tels que la mise en place d'un système de gestion des contrats de recherche centralisé, la transition écologique et solidaire, la valorisation de nos espaces ou encore le développement du mécénat.

Le budget rectificatif 2025 tient compte de **recettes supplémentaires** non prévues initialement. La **subvention pour charges de service public (SCSP)** progresse de 3M€ par rapport au budget initial. Cette hausse se décompose en 3 volets : 0,4M€ obtenus lors des échanges entre le Président et le MESR sur la spécificité de l'école (cf. ci-dessus), 0,8M€ au titre de la vague 2025 de la loi de programmation de la recherche dite LPR, et 1,8M€ concernant la compensation de la hausse du CAS Pensions. Cette dernière évolution est neutre pour l'établissement, les recettes supplémentaires étant absorbées par les dépenses du même montant, non inscrites au BI.

Les **recettes propres globalisées** progressent au BR 2025. Elles intègrent notamment l'application, dès la rentrée universitaire 2025, du nouveau barème des inscriptions au diplôme de l'ENS de Lyon. Cette évolution devrait générer 0,7M€ de ressources pérennes supplémentaires, destinées en particulier à financer des projets immobiliers au service de la vie étudiante, à soutenir la mobilité sortante et à maintenir un fort accompagnement des initiatives étudiantes.

La **masse salariale État** augmente au BR en raison de la hausse de 4 points du CAS Pensions non intégrés lors de la construction du budget initial, compte tenu des incertitudes alors existantes. Cette dépense supplémentaire de 1,8M€ est intégralement compensée par le

MESR et demeure neutre sur les indicateurs financiers de l'établissement. En neutralisant cette charge, les dépenses salariales prévues en 2025 restent stables par rapport à celles prévues au budget initial en intégrant au BR une enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel dit **CIA**.

En 2025, l'établissement poursuit la maîtrise de ses **consommations énergétiques**. De plus, les tarifs appliqués depuis janvier sont moins élevés que l'exercice précédent. Ces 2 facteurs permettent de réduire les prévisions de dépenses de 0,75M€ par rapport au BI, et de 1,5M€ par rapport à l'exercice 2024.

L'actualisation des prévisions de recettes et dépenses dans le cadre du BR 2025 conduit à une mise à jour des **indicateurs de soutenabilité budgétaire**. Ceux-ci s'améliorent par rapport au budget initial comme le montre le tableau ci-dessous.

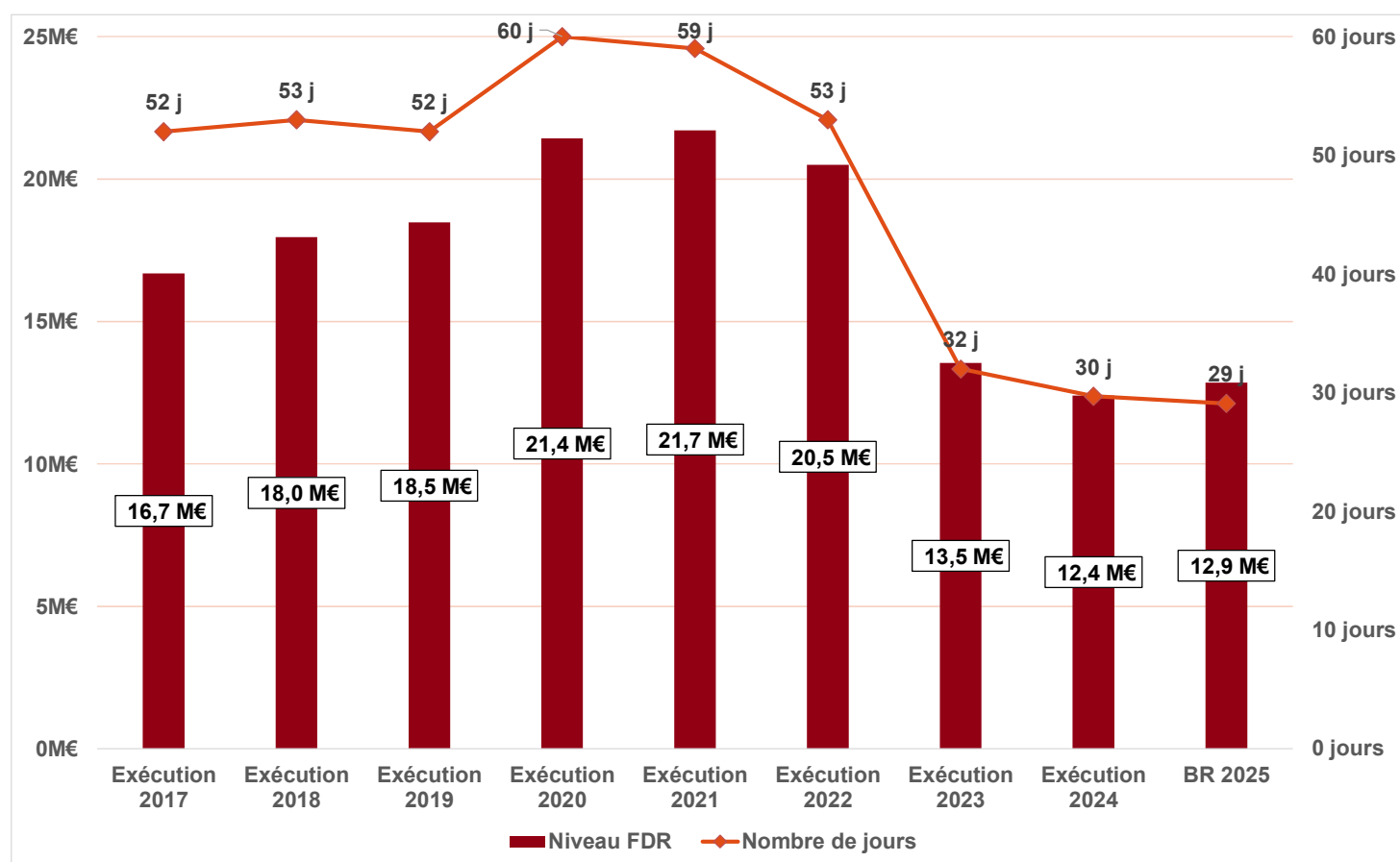
	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BI 2025 actualisé avec indicateurs 2024	BR 2025	Variation BR 2025 /BI 2025	Variation BR 2025 /BI 2025 actualisé	Variation BR 2025 /exécution 2024
Résultat	-4 257 289 €	578 253 €	-5 077 609 €	-5 077 609 €	-936 714 €	4 140 895 €	4 140 895 €	-1 514 967 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 038 829 €	3 610 399 €	-943 699 €	-943 699 €	3 165 385 €	4 109 084 €	4 109 084 €	-445 014 €
Niveau fonds de roulement	13 544 292 €	12 404 349 €	6 356 353 €	9 200 566 €	12 851 144 €	6 494 791 €	3 650 578 €	446 795 €
nombre jours FDR	32,4	29,7	14,8	21,4	29,1	14,3	7,7	-0,5
Niveau trésorerie	27 075 712 €	27 780 924 €	15 647 693 €	19 799 064 €	24 783 301 €	9 135 608 €	4 984 237 €	-2 997 623 €
nombre jours trésorerie	64,8	66,5	36,4	46,1	56,2	19,8	10,1	-10,3
dont jours globalisés	40,9	36,1	11,6	21,5	25,5	13,9	4,1	-10,6
dont jours fléchés	23,9	30,3	24,8	24,6	30,7	5,9	6,0	0,3

Même si le **résultat** n'est plus une donnée déterminante pour mesurer la soutenabilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il reste néanmoins un indicateur suivi avec attention car il permet d'évaluer la capacité de l'École à couvrir ses charges courantes par ses produits (recettes de fonctionnement). Sa prévision est en nette amélioration au BR, ce qui permet d'obtenir une capacité d'autofinancement excédentaire.

Si la première tranche du COMP était versée à l'établissement en fin d'exercice, l'ensemble de ces indicateurs serait automatiquement réajusté à hauteur de cette recette, estimée à plus de 1,3 M€ sur l'exercice.

En 2025 et sans tenir compte de la potentielle recette du COMP, le **fonds de roulement** progresserait de 0,5M€ pour atteindre un niveau de **12,85M€** soit 29 jours de fonctionnement. Cette amélioration résulte des recettes supplémentaires et de la maîtrise des dépenses sur les moyens établissement, tant en fonctionnement qu'en investissement, permettant d'améliorer le résultat prévisionnel et de dégager une capacité d'autofinancement couvrant les besoins d'investissement de l'exercice.

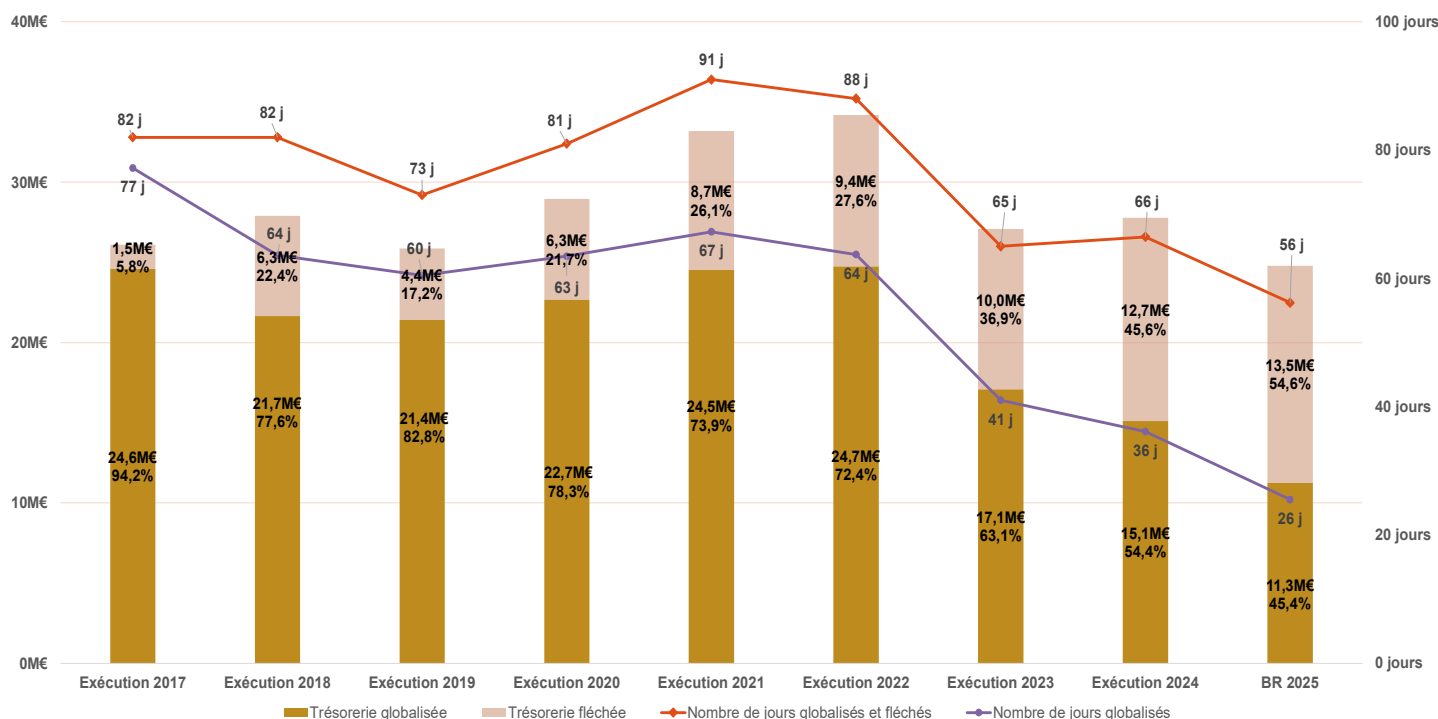
Le fonds de roulement demeure néanmoins un indicateur à surveiller avec attention. En effet, il se dégrade depuis plusieurs années sous l'effet de charges réglementaires partiellement compensées. Entre 2022 et 2024, le fonds de roulement a ainsi été prélevé d'un total de 9,3M€. Le graphique ci-dessous illustre cette forte diminution depuis 2021.



En 2025, le niveau de **trésorerie** devrait s'établir à **24,8M€** soit l'équivalent de 56 jours de fonctionnement, en recul de 3M€ comparé à 2024. La trésorerie conjoncturelle dite « fléchée » affectée aux contrats de recherche et de formation progresse de 0,85M€. En revanche, la **trésorerie structurelle** dite « globalisée » diminue de 3,85M€ correspondant à une perte de 10 jours de fonctionnement. Cette baisse s'explique principalement par :

- le rattrapage des reversements CDSN non effectués en 2024 en raison de conventions non signées, représentant 2,25M€ supplémentaires au BR 2025 par rapport aux prévisions du BI (environ 5 jours de fonctionnement),
- ainsi que par les surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement (s'élevant à 2M€ représentant environ 4,5 jours de fonctionnement).

Le schéma ci-dessous illustre l'évolution de la trésorerie structurelle depuis 2021.



De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.

1. Principaux chiffres du budget rectificatif 2025

BR 2025 : RECETTES	
Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	133 601 742 €
Recettes propres globalisées	12 472 686 €
Recettes fléchées	14 611 198 €
TOTAL	160 685 626 €
Solde budgétaire	-2 692 686 €

BR 2025 : DÉPENSES		
Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	118 511 327 €	118 511 327 €
Fonctionnement	42 145 447 €	40 248 520 €
Investissement	8 870 848 €	4 618 465 €
TOTAL	169 527 622 €	163 378 312 €

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie et correspond à la subvention de l'Etat. Les recettes propres globalisées sont celles générées par l'établissement (droits d'inscription, loyer des résidences, locations de salles, engagement décennal, préciput ANR- part hébergeur...)

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement (décaissements).

En 2025, le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 2,7M€ (décaissements supérieurs aux encaissements) principalement sur sa partie structurelle et nécessite donc un prélèvement de la trésorerie globalisée.

Les indicateurs financiers du BR 2025, détaillés dans le paragraphe 4, sont les suivants :

	BR 2025
Résultat	-936 714 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 165 385 €
Niveau fonds de roulement	12 851 144 €
nombre jours FDR	29,1
Niveau trésorerie	24 783 301 €
nombre jours trésorerie	56,2
dont jours globalisés	25,5
dont jours fléchés	30,7

2. Recettes du budget rectificatif 2025

2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2025

Recettes en encaissements	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024	
Recettes globalisées	140 486 539 €	143 517 916 €	140 097 319 €	146 074 428 €	5 977 109 €	2 556 512 €	4,3%
Recettes fléchées	12 778 989 €	13 789 094 €	12 172 953 €	14 611 198 €	2 438 245 €	822 104 €	20,0%
TOTAL recettes en encaissements	153 265 529 €	157 307 010 €	152 270 272 €	160 685 626 €	8 415 354 €	3 378 616 €	5,5%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget rectificatif 2025

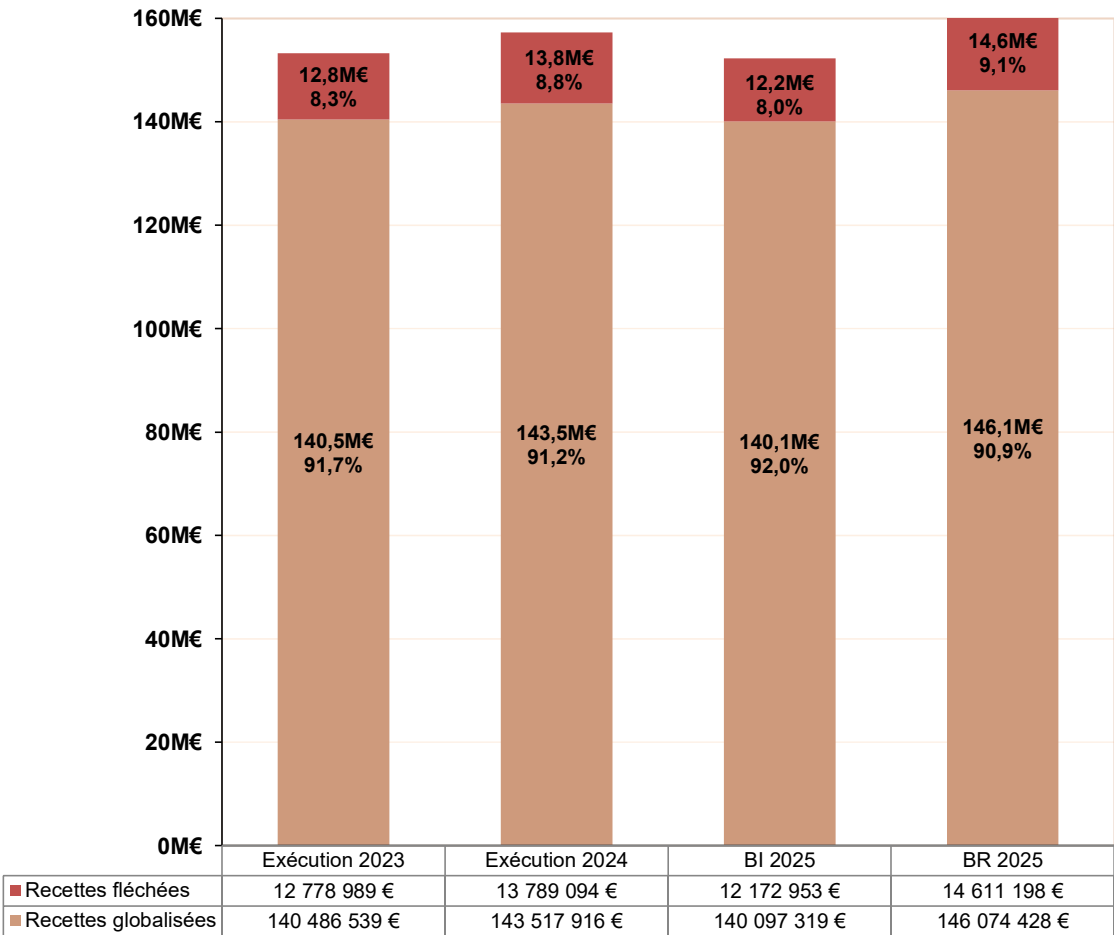


Figure 1 – Évolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2023 (données prévisionnelles en 2025)

Les recettes à l'encaissement prévues au BR 2025 sont estimées à **160,7M€**, en très forte hausse de 8,4M€ par rapport au budget initial : +6M€ concernant la SCSP et les recettes propres globalisées, et +2,4M€ les recettes propres fléchées.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 146,1M€ et les recettes fléchées pour 14,6M€. Pour rappel, la subvention pour charges de service public (SCSP) figure dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024	Evolution par rapport au BI
Subvention pour charges de service public - SCSP	128 755 388 €	130 968 376 €	130 612 964 €	133 601 742 €	2 988 778 €	2 633 366 €	2,3%
Recettes propres	24 510 140 €	26 338 634 €	21 657 308 €	27 083 884 €	5 426 576 €	745 250 €	25,1%
<i>dont recettes propres globalisées</i>	<i>11 731 151 €</i>	<i>12 549 540 €</i>	<i>9 484 355 €</i>	<i>12 472 686 €</i>	<i>2 988 331 €</i>	<i>-76 854 €</i>	<i>31,5%</i>
<i>dont recettes propres fléchées</i>	<i>12 778 989 €</i>	<i>13 789 094 €</i>	<i>12 172 953 €</i>	<i>14 611 198 €</i>	<i>2 438 245 €</i>	<i>134 923 €</i>	<i>20,0%</i>
TOTAL recettes	153 265 528 €	157 307 010 €	152 270 272 €	160 685 626 €	8 415 354 €	3 378 616 €	5,5%

2.2 Recettes globalisées du budget rectificatif 2025

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **146 074 428€** soit 90,9% des recettes totales inscrites à ce budget rectificatif 2025.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 83,1% des recettes totales que l'École prévoit d'encaisser en 2025.

2.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 / BI 2025	Variation BR 2025 / Exécution 2024
Type	Dotation de masse salariale (1)	117 517 882 €	117 194 728 €	120 232 482 €	3 037 754 €	2 714 600 €
Socle	Masse salariale	89 197 769 €	89 197 771 €	89 198 981 €	1 210 €	1 212 €
Socle	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 792 599 €	1 792 599 €	1 792 599 €	0 €	0 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €	0 €
Socle	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	1 352 028 €	1 352 028 €	1 352 028 €	0 €	0 €
Socle	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	0 €	0 €	1 773 431 €	1 773 431 €	1 773 431 €
Socle	Financement pérenne : soutien spécificités de l'établissement (normaliens)	0 €	0 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Socle	Contrats doctoraux : CDSN et CDO	16 502 896 €	16 535 961 €	16 536 864 €	903 €	33 968 €
Socle	Compensations diverses : CSG, Persée, révision IFSE, PPCR, PSC...	1 239 729 €	1 239 729 €	1 239 729 €	0 €	0 €
Socle	COMP 2025	0 €	150 000 €	0 €	-150 000 €	0 €
Socle	LPR 2021 à 2025 - dispositifs de la loi de programmation de la recherche	2 746 527 €	3 065 846 €	3 965 532 €	899 686 €	1 219 005 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - cycle pluridisciplinaire d'études supérieures CPES	640 000 €	640 000 €	704 000 €	64 000 €	64 000 €
Actions spécifiques	Diverses actions spécifiques : IUF, GIP IFI, CRCT...	1 120 026 €	294 486 €	343 010 €	48 524 €	-777 016 €
Dotation de fonctionnement (2)		13 450 494 €	13 418 236 €	13 369 260 €	-48 976 €	-81 234 €
Socle	Socle fonctionnement : dotation globalisée, dotation de sûreté	12 407 700 €	12 407 700 €	12 386 935 €	-40 765 €	-40 765 €
Socle	LPR 2025 - dotation au démarrage	42 094 €	42 094 €	42 094 €	0 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : égalité des chances, crédits recherche IUF, indemnités CNU, aide aux étudiants en situation de handicap...	501 717 €	469 459 €	461 248 €	-8 211 €	-40 469 €
Actions spécifiques	Participation concours communs	498 983 €	498 983 €	498 983 €	0 €	0 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		130 968 376 €	130 612 964 €	133 601 742 €	2 988 778 €	2 633 366 €

Le début d'année 2025 s'est révélé incertain en raison de l'absence de vote du projet de loi de finances 2025 par le Parlement. Une **loi spéciale** visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics a été promulguée. Cette loi a instauré un régime dit des « services votés » dont le principe général n'autorisait que les dépenses strictement nécessaires à la continuité des services publics. Le projet de loi de finances 2025 a été finalement adopté par le Parlement le 6 février 2025 et a mis fin à la loi spéciale.

La subvention pour charges de service public (SCSP) augmente de 3M€ par rapport au BI :

- Début mai, l'ENS de Lyon a reçu la notification initiale de la subvention pour charges de service public (SCSP), habituellement transmise en mars. Ce retard complique le fonctionnement de l'établissement, qui doit alors opérer sans visibilité. La SCSP inclut **1,8 M€ supplémentaires**, correspondant à la compensation de la hausse de 4 points du taux de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale Pensions (CAS Pensions) pour les fonctionnaires civils de l'État, entrée en vigueur le 1er janvier dernier (dépense équivalente de 1,8 M€).
- Indépendamment de cette mesure, la **SCSP est supérieure de 1,3M€** à la prévision initiale. À l'issue d'échanges avec le rectorat et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Président de l'ENS de Lyon a obtenu un financement

pérenne de **0,4M€** pour tenir compte des spécificités de l'École. Par ailleurs, la vague 2025 de la loi de programmation de la recherche (LPR) a été notifiée pour un montant total de 1,2 M€ (dont 0,9M€ pour la revalorisation des contrats doctoraux), soit un surplus de **0,8M€** par rapport aux prévisions du budget initial 2025. La notification intermédiaire reçue le 21 juillet inclut 0,3M€ supplémentaires, qui sont des ajustements liés à la LPR.

La SCSP 2025 est ainsi estimée à **133,6M€** au budget rectificatif 2025, conformément au montant notifié par le MESR en juillet dernier.

Une attention particulière concerne la SCSP. Dans un contexte marqué par un fort déficit public, la circulaire n°6482-SG du Premier ministre, en date du 23 avril 2025, renforce les règles de la gestion budgétaire des ministères. Elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette évolution pourrait restreindre la fluidité de la trésorerie en fin d'exercice.

Pour rappel, une recette complémentaire de **952k€** a été pérennisée dès 2024 dans la SCSP pour compenser le **surcoût de la hausse 2023 du SMIC des élèves Normaliens**. Toutefois, les hausses successives du SMIC depuis 2021, liées à l'inflation, ne sont pas totalement compensées et génèrent un **surcoût cumulé de 1M€** que l'École doit à nouveau prendre à sa charge en 2025.

Le dispositif **Égalité des chances** continue de recevoir un soutien financier en 2025, avec une enveloppe de **904k€** : 704k€ dédiés à la mise en œuvre du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures **CPES** et 200k€ visant à augmenter la part des boursiers dans les filières sélectives. Ce soutien ne couvre pas l'ensemble des dépenses générées par ce dispositif pour l'établissement.

Le glissement-vieillesse-technicité **GVT** reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 436k€ pour l'année 2025, sans compensation.

En juin dernier, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a informé l'établissement par mail de l'attribution d'une dotation de 2,87M€ au titre du contrat d'objectif de moyens et de performance **COMP 2025-2027**. Cette enveloppe devait être versée en 3 tranches, dont 46% dès 2025. **Toutefois**, la tranche 2025 n'a pas été allouée dans la notification intermédiaire de juillet, contrairement aux premières annonces. Les établissements concernés par cette nouvelle vague de COMP ont été avisés qu'en raison du contexte budgétaire national et conformément aux instructions ministérielles, la notification des crédits COMP pourrait intervenir seulement en fin d'exercice, leur inscription budgétaire étant différée. L'ENS de Lyon a malgré tout débuté des dépenses pour certains projets qui devraient être financés par le COMP (526k€), tels que la mise en place d'un système de gestion des contrats de recherche centralisé, la transition écologique et solidaire, la valorisation de nos espaces ou encore le développement du mécénat.

2.2.2 Les recettes propres globalisées

Les recettes propres globalisées générées par l'établissement sont estimées à **12,5M€** au BR 2025, en hausse de 3M€ par rapport à la prévision initiale. Elles comprennent essentiellement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon, mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 685 438 €	1 690 894 €	1 527 000 €	1 500 000 €	-27 000 €	-190 894 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	1 157 216 €	1 462 174 €	1 154 635 €	1 373 372 €	218 737 €	-88 802 €
Droits de scolarité	608 956 €	635 909 €	679 000 €	1 379 000 €	700 000 €	743 091 €
Engagement décennal	404 271 €	513 815 €	250 000 €	550 000 €	300 000 €	36 185 €
Préciput ANR	1 049 908 €	1 239 253 €	1 348 920 €	985 940 €	-362 980 €	-253 313 €
FEI et frais de gestion sur contrats gérés par ONR	579 891 €	1 113 327 €	686 000 €	962 336 €	276 336 €	-150 991 €
Convention UdL participation déménagement M8	497 649 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes de la VPE	172 825 €	355 314 €	217 300 €	295 495 €	78 195 €	-59 819 €
Refecturations restaurants CROUS	291 446 €	318 389 €	266 000 €	256 000 €	-10 000 €	-62 389 €
Indemnisation assurance pour sinistres	201 400 €	402 425 €	50 000 €	288 733 €	238 733 €	-113 692 €
CVEC	160 273 €	169 176 €	105 000 €	165 688 €	60 688 €	-3 488 €
Location de salles / amphis	23 135 €	95 554 €	150 000 €	150 000 €	0 €	54 446 €
Recettes de la BDL	38 084 €	31 342 €	34 300 €	38 100 €	3 800 €	6 758 €
Autres recettes Présidence et DGS	116 004 €	360 851 €	361 124 €	369 326 €	8 202 €	8 475 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	124 718 €	190 514 €	123 000 €	123 000 €	0 €	-67 514 €
Autres recettes diverses	1 146 258 €	475 667 €	400 000 €	1 032 002 €	632 002 €	556 335 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	8 257 472 €	9 054 603 €	7 352 279 €	9 468 992 €	2 116 713 €	414 389 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 609 291 €	2 014 886 €	1 623 711 €	2 495 432 €	871 721 €	480 546 €
Colloques organisés via cellule congrès	1 357 341 €	664 071 €	0 €	0 €	0 €	-664 071 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	220 050 €	248 609 €	220 000 €	220 000 €	0 €	-28 609 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	183 621 €	168 289 €	150 000 €	80 410 €	-69 590 €	-87 879 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	69 605 €	321 696 €	52 778 €	145 186 €	92 408 €	-176 510 €
Institut Français de l'Education	33 771 €	77 387 €	85 587 €	62 666 €	-22 921 €	-14 721 €
sous-total autres recettes globalisées	3 473 680 €	3 494 937 €	2 132 076 €	3 003 694 €	871 618 €	-491 243 €
TOTAL recettes globalisées	11 731 151 €	12 549 540 €	9 484 355 €	12 472 686 €	2 988 331 €	-76 854 €

La forte hausse des encaissements prévisionnels 2025 est liée à divers facteurs, conjoncturels comme structurels.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,5M€** de recettes en 2025. La baisse de 0,2M€ par rapport à 2024 s'explique par la fin d'exploitation de la résidence Debourg (site Monod) qui a fermé à l'été 2025. Cette résidence est reprise par le CROUS qui engage des travaux de destruction et reconstruction de la résidence, pour une réouverture prévue en 2027. En parallèle de cette perte de recette, l'ENS de Lyon réduit d'un niveau à peu près équivalent les dépenses effectuées pour la résidence : énergie, maintenance, réparations, gardiennage...Seule la résidence Bonnamour sur le site Descartes est désormais exploitée par l'École. La nouvelle grille tarifaire appliquée dès septembre 2024 et actualisée à la rentrée 2025, couplée à un taux d'occupation plus élevé des logements (98%), permet d'augmenter les recettes générées par la résidence Bonnamour.

Le conseil d'administration du 12 juin 2025 a adopté le nouveau barème des **droits d'inscription au diplôme** de l'ENS de Lyon, appliqué depuis la rentrée universitaire 2025. Ce barème devrait générer des recettes supplémentaires estimées à **700k€**. Ces nouvelles recettes sont destinées à financer des actions pour les étudiantes et étudiants comme les

projets immobiliers au service de la vie étudiante, la mobilité sortante et à maintenir un fort soutien aux initiatives étudiantes.

Les encaissements prévisionnels relatifs à l'**engagement décennal** augmentent de 300k€ par rapport à une prévision initiale prudente. Le suivi des dossiers réalisé par le service de la vie étudiante, ainsi que le bon taux de recouvrement par l'agence comptable (80%), permettent de revoir cette prévision à la hausse.

En 2023 et 2024, les recettes provenant des **indemnisations d'assurance** ont été particulièrement élevées (201k€ et 402k€). Il s'agissait principalement d'encaissements liés à l'indemnisation des travaux suite à l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux qui a eu lieu fin 2022. Au 1^{er} semestre 2025, l'établissement a perçu **267k€** supplémentaires qui correspondent à la perte d'exploitation de l'amphithéâtre pour 209k€ et à l'indemnité sur les honoraires de l'expert d'assuré pour 58k€. De plus, il est prévu **22k€** d'indemnisations d'assurance en cas de sinistres ou dommages subis durant l'année en se basant sur les encaissements réalisés depuis le début d'année et sur une moyenne des années précédentes. Ces recettes conjoncturelles ne constituent pas une nouvelle ressource pérenne pour l'établissement, elles ne seront pas reconduites sur l'exercice 2026.

Le **préciput ANR** versé à l'établissement a significativement augmenté depuis la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Une recette de 620 k€, correspondant à la première tranche annuelle du préciput 2025, avait été inscrite au budget initial. Toutefois, seuls 257 k€ ont été effectivement versés sur l'exercice 2025, soit un écart négatif de 363 k€ par rapport à la prévision. La décision attributive reçue fin avril fixe le montant total du préciput 2025 (parts hébergeur et site) à 1,3 M€, en légère baisse par rapport à 2024 (1,4 M€). Cette baisse de la recette 2025 ne s'explique pas par une diminution des montants alloués, mais par une modification du calendrier de versement décidé par l'ANR. Alors que le préciput était jusqu'à l'an dernier versé en trois échéances (45 % la première année, 35 % la deuxième, puis 20 % la troisième), il est désormais étalé sur cinq ans, à raison de 20 % par an, ce qui explique le montant réduit perçu en 2025.

Quant à la **part hébergeur** reversée à l'ENS de Lyon par le **CNRS**, conformément à la convention de site, celle-ci s'établit à 487k€ soit +187k€ en comparaison de la prévision estimée pour le BI 2025. De plus, l'établissement a obtenu de l'**Université Lyon 1** un reversement de 50k€ correspondant à la participation aux frais d'infrastructure dans le cadre d'un contrat de recherche ERC.

Parmi les autres recettes générées par l'établissement, les encaissements relatifs aux **refacturations des frais d'infrastructure** (CROUS, ...) sont légèrement revus à la baisse, dans la mesure où ces refacturations intègrent notamment des dépenses énergétiques supportées par l'École, qui diminuent en 2025. En revanche, le BR prévoit une hausse des encaissements des frais d'infrastructure de l'IEA, liée à un rattrapage rétroactif consécutif à la signature tardive de la nouvelle convention entre la COMUE et l'ENS de Lyon. La conclusion de cette convention est attendue en 2025, après plusieurs années de discussions.

L'École a reçu en 2025 des **avoirs pour le chauffage urbain**, venant régulariser les dépenses faites en 2024. Ce sont ainsi **0,5M€** qui ont été encaissés par l'établissement, et qui viennent réduire les charges énergétiques en droits constatés sur l'exercice. Cet encaissement

exceptionnel de régularisation est complètement conjoncturel et ne vient donc pas augmenter de manière pérenne les recettes propres de l'établissement.

La recette issue de la contribution de vie étudiante et de campus dite **CVEC** a été inscrite à la baisse au BI 2025 à hauteur de 105k€ contre 169k€ perçus en 2024. Cette prudence s'expliquait par le décret 2024-777 du 8 juillet 2024 qui instaure un taux unique de répartition entre les établissements affectataires (publics et privés) et renforce l'obligation de financement minimal des actions étudiantes et de la médecine préventive. Cette modification de la répartition entre établissements devait mécaniquement réduire le montant attendu par l'École. La notification définitive reçue en juillet 2025 est de **166k€**, soit +61k€ par rapport à la prévision du BI. La baisse par rapport à 2024 est de 3k€ malgré un nombre d'étudiants inscrits en légère hausse (+8).

La **TVA à déduire** au titre de l'exercice 2024 a fait l'objet d'une régularisation : ce sont ainsi **49k€** qui ont été reversés à l'École par le service des impôts cette année.

Un grand nombre de **laboratoires** en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **2,5M€** au BR 2025 soit +0,9M€ par rapport aux prévisions initiales. Cette forte hausse s'explique notamment par l'obtention d'une nouvelle chaire professeur junior, au laboratoire UMPA, en toute fin d'année 2024 et qui n'a pas pu être prévue au BI ; l'intégralité du financement a été encaissé début 2025 pour un montant de 0,2M€. Il est également à noter le démarrage de nouveaux projets, comme par exemple une nouvelle collaboration scientifique du LBMC avec SANOFI (études de dynamique moléculaire à gros grains des nanoparticules lipidiques) ayant généré un premier encaissement de 0,2M€.

2.3 Recettes fléchées du budget rectificatif 2025

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les recettes fléchées inscrites au BR 2025 sont estimées à **14,6M€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Écarts BR 2025/ BI 2025	Écarts BR 2025 / Exécution 2024
ANR PIA IDEX	108 660 €	456 323 €	0 €	53 731 €	53 731 €	-402 592 €
ANR PIA hors IDEX	2 577 900 €	3 034 010 €	4 411 918 €	4 432 881 €	20 963 €	1 398 871 €
Total ANR PIA	2 686 560 €	3 490 333 €	4 411 918 €	4 486 612 €	74 694 €	996 279 €
ANR hors PIA	4 125 743 €	4 481 218 €	3 666 082 €	4 145 018 €	478 936 €	-336 200 €
Union Européenne	3 624 507 €	2 986 730 €	1 933 625 €	2 667 863 €	734 239 €	-318 867 €
Région	467 910 €	682 922 €	713 748 €	1 126 906 €	413 158 €	443 984 €
Autres recettes	1 874 269 €	2 147 891 €	1 447 581 €	2 184 799 €	737 219 €	36 908 €
Total recettes fléchées	12 778 989 €	13 789 094 €	12 172 953 €	14 611 198 €	2 438 246 €	822 104 €

Les encaissements prévisionnels liés aux contrats fléchés augmentent par rapport aux prévisions du BI. Cela s'explique notamment par l'obtention d'une vingtaine de nouveaux contrats ANR et investissements d'avenir qui vont générer des encaissements supplémentaires pour environ 0,5M€.

Parmi les évolutions entre BI et BR les plus significatives, un encaissement de 0,7M€ a été perçu en mai 2025 : il concerne un contrat européen ERC libellé « Advanced Spam ». Dans la catégorie des recettes provenant de la Région, il est par exemple attendu en fin d'exercice des versements de soldes de contrats « Pack Ambition » pour environ 0,6M€.

3. Dépenses du budget rectificatif 2025

3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2025

3.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025/ BI 2025	Ecart BR 2025/ Exécution 2024	
Masse salariale	111 565 614 €	115 017 543 €	116 344 638 €	118 511 327 €	2 166 689 €	3 493 784 €	1,9%
Fonctionnement	46 955 436 €	34 540 254 €	37 101 938 €	42 145 447 €	5 043 509 €	7 605 193 €	13,6%
Investissement	6 511 670 €	4 429 444 €	8 547 238 €	8 870 848 €	323 610 €	4 441 404 €	3,8%
TOTAL autorisations d'engagement	165 032 720 €	153 987 241 €	161 993 814 €	169 527 622 €	7 533 808 €	15 540 381 €	4,7%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget rectificatif 2025

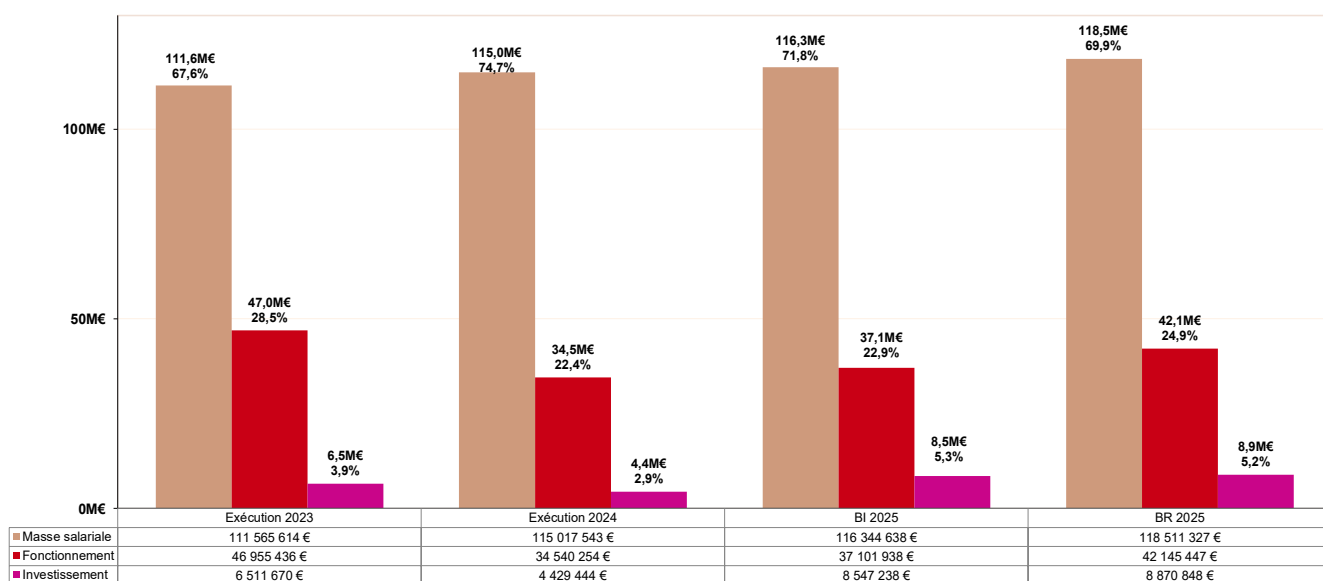


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2023 par nature (données prévisionnelles en 2025)

Les **autorisations d'engagement** inscrites au budget rectificatif 2025 sont évaluées à **169,5M€**, en hausse de 7,5M€ par rapport au BI.

En fonctionnement, les engagements relatifs aux **versements CDSN** augmentent de **3,6M€**. Cela s'explique par la reprogrammation des engagements de la promotion 2024-2027 qui n'ont pas été réalisés l'an dernier, les conventions n'ayant pas pu être signées par l'ensemble des établissements partenaires sur l'exercice 2024. Il est également à noter que 1,6M€ d'AE reprogrammées en 2025 concernent la promotion 2023-2026.

Il est inscrit au BR un volume d'AE supplémentaires de **1,3M€** en fonctionnement. Cela concerne l'engagement ferme pour 5 ans de la **maintenance de 2 équipements de cryo-microscopie** acquis cette année par la SFR Biosciences via des financements fléchés. Conformément au marché qui a été contractualisé, le paiement de cette maintenance débutera un an après la mise en service des équipements pour un montant total de 0,26M€/an. Le modèle économique de l'exploitation de cette plateforme de cryo-microscopie prévoit que les recettes générées couvriront ces coûts de maintenance.

Le BR prévoit également **+0,6M€** d'AE afin d'engager les nouveaux marchés de maintenance pour le CVC (chauffage, ventilation, climatisation) et l'électricité, et de réaligner les engagements sur les échéances contractuelles.

L'établissement prévoit **+0,9M€** d'AE en investissement afin de pouvoir engager, avant la fin d'exercice, le versement au CROUS de sa participation pour les travaux à venir du **gymnase** sur le site Monod. Les crédits de paiement seront programmés en 2026 et 2027.

En masse salariale, ce sont **+2,2M€** d'AE qui sont prévues au BR 2025 par rapport au BI. Cette forte évolution concerne principalement la masse salariale État avec la prise en compte des dépenses supplémentaires générées par la hausse du CAS Pensions dès janvier pour 1,8M€ (compensées en recettes).

La masse salariale mobilise 69,9% des AE inscrites au BR 2025, le fonctionnement 24,9% et enfin l'investissement 5,2%.

Ces prévisions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

3.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025/ BI 2025	Ecart BR 2025/ Exécution 2024	
Masse salariale	111 559 510 €	114 958 493 €	116 344 638 €	118 511 327 €	2 166 689 €	3 552 834 €	1,9%
Fonctionnement	40 279 134 €	35 476 674 €	38 294 080 €	40 248 520 €	1 954 440 €	4 771 846 €	5,1%
Investissement	9 523 971 €	5 212 838 €	5 299 014 €	4 618 465 €	-680 549 €	-594 373 €	-12,8%
TOTAL crédits de paiement	161 362 615 €	155 648 005 €	159 937 732 €	163 378 312 €	3 440 580 €	7 730 307 €	2,2%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget rectificatif 2025

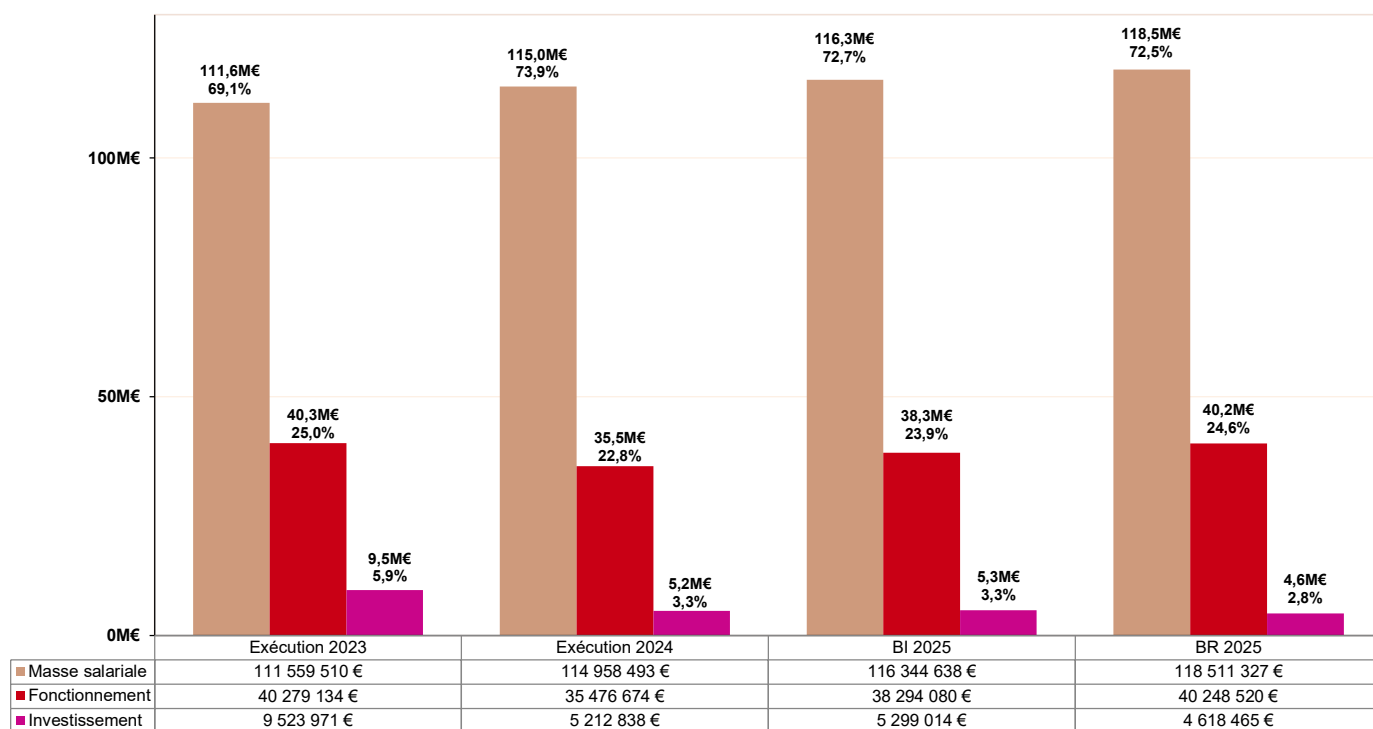


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2023 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2025)

Les **crédits de paiement** (CP) 2025 sont évalués à **163,4M€**, soit +3,4M€ en comparaison des prévisions initiales.

Les CP de fonctionnement augmentent de 1,9M€. Ce sont principalement les **versements CDSN** qui constituent la plus forte hausse avec 2,2M€ de CP supplémentaires inscrits au BR, afin de régulariser et rattraper les paiements qui n'ont pas pu être réalisés en 2024 en raison de retards dans les signatures des conventions avec les partenaires.

En investissement, la baisse de 0,7M€ des prévisions s'explique principalement par le fait que les dépenses sur les contrats fléchés diminuent de 0,9M€. Il était en effet prévu des crédits de paiement au BI dans le cadre des travaux et de l'installation des équipements de cryomicroscopie. Ces crédits sont déprogrammés en 2025 et seront reprogrammés sur les exercices 2026 et 2027.

Les dépenses de masse salariale augmentent de 2,2M€ en CP, pour les mêmes raisons que celles évoquées en AE à savoir la hausse du CAS Pensions sur la masse salariale État (compensé en recettes).

La masse salariale représente 72,5% des crédits de paiement 2025, le fonctionnement 24,6% et enfin l'investissement 2,9%.

3.2 Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2025

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BR 2025 pour **42,1M€** en autorisations d'engagement et **40,2M€** en crédits de paiement.

3.2.1 Dépenses globalisées

Près de 88% des crédits de fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	13 679 376 €	11 100 178 €	12 274 025 €	14 519 234 €	2 245 209 €	3 419 056 €
Dépenses courantes de l'établissement	12 499 022 €	11 671 366 €	10 956 718 €	10 734 401 €	-222 317 €	-936 965 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	7 475 852 €	7 054 188 €	8 059 819 €	7 935 939 €	-123 880 €	881 751 €
Dépenses VPR hors dotations laboratoires (anciennement fonds recherche)	904 629 €	784 841 €	1 141 563 €	838 322 €	-303 241 €	53 481 €
Colloques	1 280 897 €	534 996 €	0 €	0 €	0 €	-534 996 €
Documentation BDL	776 786 €	819 900 €	820 125 €	820 125 €	0 €	225 €
Reversements RH (mises à disposition)	381 536 €	414 247 €	435 906 €	435 906 €	0 €	21 659 €
Projets SI	193 616 €	111 722 €	46 000 €	132 000 €	86 000 €	20 278 €
TOTAL (CP)	37 191 714 €	32 491 438 €	33 734 156 €	35 415 927 €	1 681 771 €	2 924 489 €

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil constituent la hausse la plus significative par rapport au BI. Ils sont prévus pour **14,5M€** de crédits de paiement en 2025. La prévision est en hausse de 2,25M€ en raison du rattrapage important des reversements des promotions 2022 et 2023. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 16,4M€ soit +3,6M€. Comme précisé précédemment, cela s'explique par la reprogrammation des engagements de la promotion 2024-2027 qui n'ont pas été réalisés l'an dernier. Il est également à noter que 1,6M€ d'AE reprogrammées en 2025 concernent la promotion 2023-2026.

			Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				
Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	AE consommées en 2022	AE consommées en 2023	AE consommées en 2024	AE BR 2025	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2022	CP consommés en 2023	CP consommés en 2024	CP BR 2025	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2022-2025	137	12 581 532 €	2 020 392 €	10 568 793 €	0 €	0 €	12 589 185 €	79 081 €	4 758 210 €	4 193 845 €	3 550 396 €	12 581 532 €
Cohorte 2023-2026	130	12 306 840 €		7 005 432 €	3 692 052 €	1 609 356 €	12 306 840 €		297 154 €	3 862 977 €	5 300 000 €	9 460 131 €
Cohorte 2024-2027	133	12 799 521 €			5 100 561 €	7 698 960 €	12 799 521 €			231 860 €	5 000 000 €	5 231 860 €
Cohorte 2025-2028	135	13 653 360 €				7 100 000 €	7 100 000 €				450 000 €	450 000 €
Total	667	63 294 291 €	11 800 151 €	19 747 505 €	8 792 613 €	16 408 316 €	56 748 585 €	3 029 610 €	11 140 044 €	10 952 457 €	14 519 234 €	39 641 345 €

Les **dépenses courantes** de l'École diminuent de 0,2M€ en comparaison de la prévision initiale. Elles atteignent **10,7M€** et regroupent les principales charges de l'établissement (dites incompressibles) telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	6 341 312 €	5 564 980 €	4 584 952 €	4 603 087 €	18 135 €	-961 893 €
Frais de maintenance	1 751 561 €	1 699 990 €	1 730 696 €	1 699 229 €	-31 467 €	-761 €
Loyer contrat de partenariat	1 389 550 €	1 299 742 €	1 388 484 €	1 349 726 €	-38 758 €	49 984 €
Gardiennage	1 077 488 €	1 127 393 €	1 188 425 €	1 208 718 €	20 293 €	81 325 €
Nettoyage et entretien	851 334 €	844 637 €	880 895 €	894 823 €	13 928 €	50 186 €
Autres loyers	755 687 €	784 178 €	768 949 €	532 872 €	-236 077 €	-251 306 €
Accueil physique et téléphonique	119 598 €	128 980 €	141 600 €	141 600 €	0 €	12 620 €
Environnement et gestion des déchets	84 620 €	82 093 €	100 000 €	100 000 €	0 €	17 907 €
Marchés transversaux	127 871 €	139 374 €	172 717 €	204 346 €	31 629 €	64 972 €
TOTAL (CP)	12 499 022 €	11 671 366 €	10 956 718 €	10 734 401 €	-222 317 €	-936 965 €

Les prévisions de **dépenses énergétiques** restent stables en crédits de paiement par rapport au BI, en raison de décalages de règlement liés à la clôture de l'exercice 2024. En droits constatés (rattachement comptable des charges à l'exercice), ces dépenses prévisionnelles poursuivent leur baisse en 2025. Cette diminution s'explique principalement par la révision à la baisse des tarifs d'électricité et de gaz opérée par l'UGAP en janvier dernier. Il convient également de noter l'effet de plusieurs avoirs relatifs aux dépenses de chauffage urbain de 2024, reçus en 2025 pour un montant total de **448 k€**. Ces avoirs ont certes accru les encaissements de l'établissement, mais ils sont comptabilisés en réduction de charges en droits constatés.

Les consommations sont maîtrisées et optimisées par l'ENS de Lyon malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable. Des études sont menées pour réduire davantage les consommations et donc les dépenses de fluides.

Au global, **les dépenses d'énergie 2025 diminuent de 0,75M€** en droits constatés par rapport au BI et de 1,5M€ par rapport à celles constatées en 2024. La prévision de 3,85M€ se rapproche du niveau des dépenses de l'année de référence 2021 (avant inflation).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de fluides par poste de dépenses en droits constatés :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025/BI 2025	Evolution par rapport à 2021
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	3 857 445 €	3 087 000 €	2 465 000 €	-622 000 €	13,4%
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	168 510 €	185 150 €	150 000 €	-35 150 €	8,4%
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	212 242 €	207 322 €	230 000 €	22 678 €	-14,7%
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 152 415 €	1 071 205 €	1 105 480 €	1 000 000 €	-105 480 €	-4,5%
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	5 309 403 €	4 584 952 €	3 845 000 €	-739 952 €	6,0%

Les frais de **maintenance** comprennent les interventions obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont estimés à **1,7M€** au BR 2025, stables par rapport au BI et équivalents aux dépenses réalisées en 2024.

Les crédits prévus pour le **loyer** du bâtiment Condorcet (site Monod) sont revus à la baisse, en raison d'une expertise judiciaire en cours faisant suite à des sinistres. Ce sont ainsi 0,24M€ qui sont déprogrammés sur l'exercice 2025.

Le fonctionnement des structures reste stable avec **7,9M€** prévus en 2025 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Pour rappel, l'établissement avait décidé en 2024 de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves. Cette réduction de 10% a été reconduite en 2025.

3.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des recettes fléchées (contrats de recherche et de formation essentiellement) sont estimées à **4,8M€** au BR 2025.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Écarts BR 2025/ BI 2025	Écarts BR 2025 / Exécution 2024
ANR PIA IDEX	30 255 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €	-4 800 €
ANR PIA hors IDEX	330 318 €	328 534 €	905 546 €	884 071 €	-21 475 €	555 537 €
Total ANR PIA	360 573 €	333 334 €	905 546 €	884 071 €	-21 475 €	550 737 €
ANR hors PIA	1 077 632 €	1 228 488 €	1 955 568 €	1 916 488 €	-39 080 €	687 999 €
Union Européenne	764 054 €	538 239 €	736 571 €	783 964 €	47 392 €	245 725 €
Région	227 603 €	168 856 €	202 406 €	208 390 €	5 984 €	39 534 €
Autres	657 557 €	716 318 €	759 833 €	1 039 681 €	279 849 €	323 363 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	3 087 420 €	2 985 236 €	4 559 924 €	4 832 593 €	272 669 €	1 847 357 €

Les dépenses de fonctionnement prévues par les structures sur les contrats fléchés de recherche et de formation demeurent stables entre le BI et le BR 2025.

Un montant de 307k€ est inscrit pour procéder à des reversements de trop perçus sur contrats. Il s'agit majoritairement de financements sur des Fondations fléchés pour des salaires de doctorants / postdoctorant, ou bien de fonds du GIS Collex-Persée, également prévus exclusivement en salaire, et sans fongibilité autorisée.

116k€ sont budgétisés sur le projet européen CLS -INFRA qui ne s'est pas réalisé pour des raisons scientifiques et organisationnelles au niveau du consortium.

3.3 Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2025

Les dépenses d'investissement prévues au BR 2025 s'élèvent à **8,9M€** en autorisations d'engagement et à **4,6M€** en crédits de paiement.

3.3.1 Dépenses globalisées

Les investissements dits globalisés sont financés par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BI 2025 (en crédits de paiement)	BR 2025 (en crédits de paiement)	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	3 072 523 €	2 011 523 €	1 046 953 €	1 337 929 €	290 976 €	-673 594 €
Investissements VPR (anciennement PPI)	1 286 856 €	343 860 €	700 000 €	400 000 €	-300 000 €	56 140 €
Laboratoires sur recettes propres	214 745 €	167 837 €	135 953 €	254 051 €	118 098 €	86 214 €
Dépenses VPR (anciennement fonds recherche)	251 241 €	160 764 €	0 €	33 908 €	33 908 €	-126 856 €
Direction des systèmes d'informations	786 354 €	235 343 €	75 800 €	80 800 €	5 000 €	-154 543 €
Départements de formation et vie étudiante	94 578 €	149 337 €	253 763 €	293 880 €	40 117 €	144 543 €
Autres investissements	369 403 €	340 481 €	563 000 €	587 867 €	24 867 €	247 386 €
TOTAL	6 075 699 €	3 409 144 €	2 775 469 €	2 988 435 €	212 966 €	-420 709 €

Compte tenu de la situation financière, l'ENS de Lyon a décidé los du budget initial de poursuivre les efforts amorcés les années précédentes en maintenant le gel de certains projets d'envergure, tels que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, tant que des financements externes ne sont pas obtenus. Des demandes de financements externes ont été engagées afin de lancer des investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas assumer sur son fonds de roulement, comme par exemple étanchéité de l'aile A de la BDL.

Le budget consacré aux **travaux et aménagements** portés par la direction du patrimoine est revu à la baisse en 2025 afin de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement. La priorité fixée par la gouvernance est donnée aux travaux réglementaires et notamment ceux pour la sécurité des biens et des personnes. Il a ainsi été prévu au BI des engagements pour 0,8M€ tandis que les crédits de paiement sont évalués à 1M€ en raison d'un décalage des décaissements sur des engagements réalisés les années précédentes. Pour le BR, les crédits sont légèrement revus à la hausse en raison notamment de la décision de mener les travaux d'étanchéité de l'**aile B de la BDL** sans attendre un potentiel financement externe. Ce sont ainsi 230k€ en AE et 115k€ en CP qui ont été ajoutés au budget 2025 pour cette opération nécessaire à la sécurité des biens et des personnes.

Le projet d'aménagement du **bâtiment M6** a reçu un financement de 250k€ du ministère en 2022 dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Des études ont été menées et une réflexion a eu lieu courant 2024 pour redimensionner les travaux à réaliser. Ce sont donc 288k€ de dépenses prélevées sur le fonds de roulement (contre 170k€) qui sont prévues au

BR 2025 pour mener ce chantier qui devrait s'achever en 2026. Le laboratoire de chimie apporte également une participation à ces travaux via des ressources propres.

Parmi les travaux ciblés sur la **sécurité des biens et des personnes**, il est inscrit notamment 60k€ pour divers petits travaux pour la résidence Bonnamour et l'hôtel des invités (71k€ prévus au BI). Le désenfumage du site Monod, pour lequel 54k€ étaient prévus initialement, se réalisera finalement en 2026. C'est également le cas pour la mise en conformité de la salle Parenthèse qui est un lieu d'expositions, de rencontres et espace détente à la BDL : 50k€ avaient été programmés au BI mais ne se réaliseront finalement pas en 2025.

Un volume de 88k€ est prévu en AE afin d'engager les travaux d'aménagement à mener d'un local sur le site Monod, destiné à accueillir le **service de santé étudiant** pour lequel l'École a l'ambition qu'il devienne un centre de santé dès 2026. Les crédits de paiement seront programmés en 2026 car les travaux s'achèveront cette année-là.

Parmi les autres investissements financés par l'établissement, ce sont **157k€** supplémentaires qui sont inscrits au BR afin d'acquérir des **serveurs d'infrastructure à Persée**, qui est une unité d'appui et de service dont la mission principale est de valoriser le patrimoine documentaire au bénéfice de la recherche en assurant sa diffusion, son enrichissement et sa préservation.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **0,4M€** via le PPI, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques. Cette enveloppe a été revue à la baisse en 2025 afin de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement et privilégier les acquisitions sur des financements propres. La prévision du BI à 0,7M€ était estimative, elle a été ajustée à 0,5M€ lors de l'ouverture des crédits en janvier.

3.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **1,6M€** en crédits de paiement.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Écarts BR 2025/ BI 2025	Écarts BR 2025 / Exécution 2024
ANR PIA IDEX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	1 684 988 €	181 699 €	1 575 985 €	594 925 €	-981 060 €	413 226 €
Total ANR PIA	1 684 988 €	181 699 €	1 575 985 €	594 925 €	-981 060 €	413 226 €
ANR hors PIA	203 435 €	284 295 €	331 500 €	486 554 €	155 054 €	202 259 €
Union Européenne	782 094 €	263 839 €	56 000 €	66 584 €	10 584 €	-197 255 €
Région	27 086 €	1 593 €	4 000 €	104 000 €	100 000 €	102 407 €
Autres	750 669 €	1 072 268 €	556 060 €	377 968 €	-178 092 €	-694 300 €
Investissement fléché en crédits de paiement	3 448 272 €	1 803 694 €	2 523 545 €	1 630 030 €	-893 515 €	-173 664 €

Le budget inscrit au BR 2025 en investissement maintient les autorisations d'engagement à hauteur de 4,1M€ pour l'acquisition des 2 gros équipements : CryoFIB/SEM Ultracryotome à

0,9M€ et CryoEM 200kV à 3,2M€. Les crédits de paiements consacrés à ce projet sont revus à la baisse au BR compte tenu d'une mise en service qui n'aura lieu qu'après la fin des travaux d'aménagement autour de ces équipements, prévus d'être achevés fin 2026.

3.4 Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2025

3.4.1 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

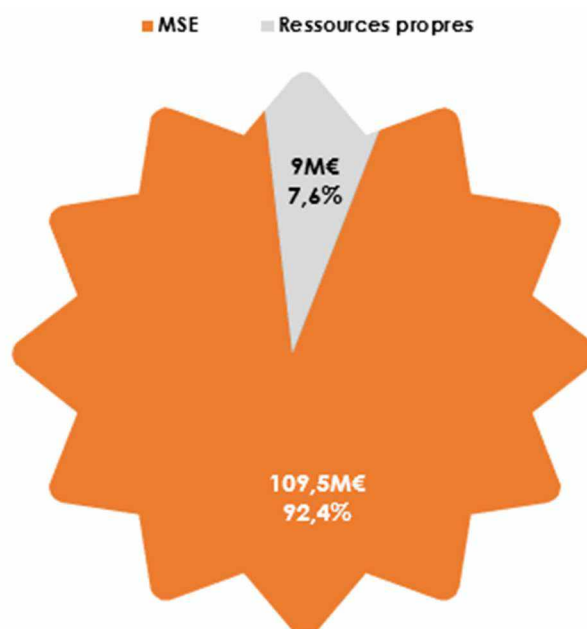
Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.4.1.1 Masse salariale globale

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Masse salariale Etat	104 218 294 €	106 755 109 €	107 820 086 €	109 512 392 €	1 692 306 €	2 757 283 €
Masse salariale ressources propres	7 341 216 €	8 203 384 €	8 524 552 €	8 998 935 €	474 383 €	795 551 €
dont ressources propres globalisées	1 657 310 €	1 889 783 €	1 336 268 €	1 701 197 €	364 929 €	-188 586 €
dont ressources propres fléchées	5 683 906 €	6 313 601 €	7 188 284 €	7 297 738 €	109 454 €	984 137 €
TOTAL masse salariale	111 559 510 €	114 958 493 €	116 344 638 €	118 511 327 €	2 166 689 €	3 552 834 €



Support budgétaire	BI 2025	BR 2025	€	▲
MSE	107 820 086 €	109 512 392 €	1,69 M€	1,6%
RP	8 524 552 €	8 998 935 €	0,47 M€	5,6%
Total	116 344 638 €	118 511 327 €	2,17 M€	1,9%

Entre la prévision initiale 2025 et rectificative, les coûts salariaux augmentent de 2,17M€ (1,9%) tous supports budgétaires confondus.

Avec respectivement, une hausse des charges de personnels sur le support État : de 1,69M€ (1,6%), et de 0,47M€ sur le budget propre (5,6%).

Contexte

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et au-delà, ses marges de manœuvres (fongibilité asymétrique), sachant que la MSE mobilise les $\frac{3}{4}$ du budget.

Taux d'inflation <i>Données INSEE</i>	2021	2022	2023	2024	2025	Total Cumul
	1,6%	5,2%	4,9%	2,0%	1,0%	14,7%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+14,7% sur 5 ans ; soit un taux annuel moyen de près de 3%), différentes mesures réglementaires ont été adoptées par l'État.

Or, la prise en charge de ces dispositifs ministériels a dégradé la situation financière de l'établissement : - 2,8M€, dont - 1,51M€ concernant les élèves (53% du déséquilibre budgétaire constaté).

Montant du financement de l'ENS de Lyon sur dispositifs RH gouvernementaux

Dispositifs RH Ministériels	Solde budgétaire			Dont Normaliens
	Recettes SCSP	Impact MSE en année pleine	Différentiel	
Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 €	- 217 137 €	- €
SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 357 467 €	- 1 005 439 €	- 1 005 439 €
Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	1 773 431 €	1 774 783 €	- 1 352 €	- 1 352 €
Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 €	- 384 183 €	- 148 974 €
Reval° des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212 €	- 255 661 €	- 138 238 €
GVT+	- €	436 090 €	- 436 090 €	- €
Changement d'échelon Eleves	- €	150 000 €	- 150 000 €	- 150 000 €
Reval° - Charges patronales transport	- €	147 317 €	- 147 317 €	- 42 431 €
Reval° des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 €	- 28 666 €	- €
Forfait mobilité durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
Reval°- Remboursement du forfait de transport	- €	50 366 €	- 50 366 €	- €
Forfait télétravail	- €	44 085 €	- 44 085 €	
Indemnité fin de contrat	- €	40 023 €	- 40 023 €	
Revalorisation des CET	- €	15 000 €	- 15 000 €	- €
Forfait social	- €	10 000 €	- 10 000 €	- 5 613 €
Total	7 844 366 €	10 710 085 €	- 2 865 719 €	- 1 510 547 €

Au 1^{er} janvier 2025, l'État a relevé de 4 points la contribution employeur CAS Pensions. Cette charge de 1,77M€ a été intégralement compensée par une augmentation de SCSP.

En raison de leur singularité, les ENS sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste. En effet, les tensions sur la masse salariale proviennent de l'impact de ces dispositifs sur ses personnels (comme pour l'ensemble des universités) mais également de ses élèves fonctionnaires stagiaires.

Pour exemple, si la MSE a été contrainte par les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC (+2,36M€), ces rehaussements ont impacté dans une large proportion les élèves normaliens.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2 022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023
2 024	01/01/2024
2 024	01/11/2024
2 025	?

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 9 fois depuis le 01/01/2021. Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **2,14M€** cumulés au 31/12/2025 sur un total de **2,36M€** (soit 91% du total établissement).

A ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui se traduit par un effort de contribution substantiel pour l'ENS de Lyon.

Par ailleurs, il convient de souligner que les revalorisations à venir continueront d'avoir des effets importants sur les capacités de financement de l'École, et fragiliseront la construction budgétaire.

L'établissement doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de mesures salariales ministérielles afin de sécuriser le financement de ses dépenses salariales et de maintenir sa capacité d'investissement.

1.1.1.1 Masse salariale État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État

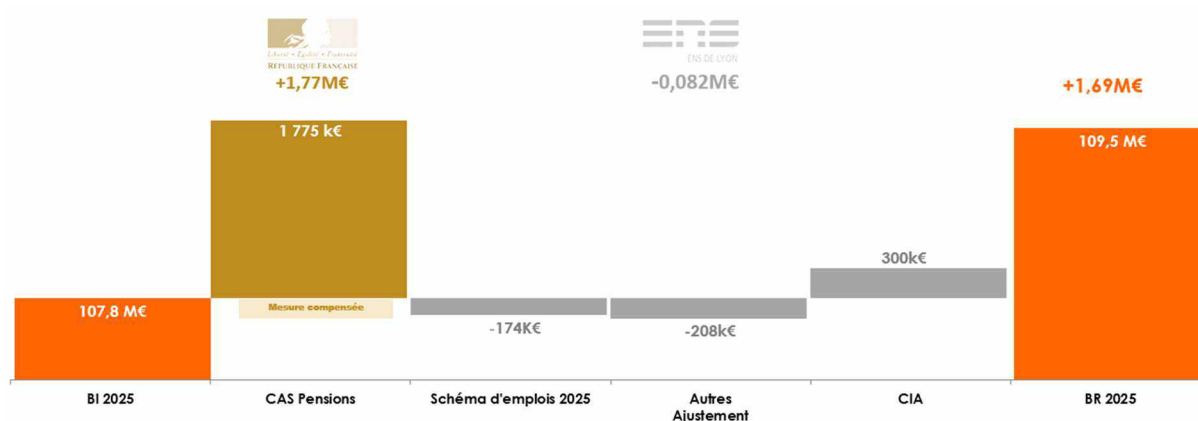


Figure 4 : Principaux facteurs d'évolution des coûts de rémunérations entre la prévision initiale et rectificative

Budget	BI 2025	BR 2025	€	▲
MSE	107,82 M€	109,51 M€	1,69 M€	1,6%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations augmentent de **1,69M€** (1,6%).

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque dispositif RH entre le budget initial et rectificatif.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de décisions de l'établissement.

➔ **Réglementaires : 1 775k€**

- **CAS Pensions 2025** : le taux de contribution du CAS pension a été relevé de 4 points au 1^{er} janvier 2025, impactant la MSE de 1,77M€. *Ce dispositif est intégralement compensé par l'État.*

Répartition par population de l'impact du relèvement du CAS Pension 2025

	Population	€	
Elèves	Elèves	775 711	44%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	493 732	28%
	Contractuels	1 073	0%
	Doctorants	15 144	1%
	Sous total Elèves & E/C	1 285 660	72%
Biatss	Titulaires	489 123	28%
	Contractuels	-	0%
	Sous total BIATSS	489 123	28%
	Total	1 774 783	100%

➔ **A l'initiative de l'établissement : -82k€**

- **Schéma d'emplois - valorisation des flux de personnels : -174k€**

Ces montants retranscrivent l'impact financier des variations du volume d'emplois entre le BR et le BI. Cette valorisation des emplois comprend :

- **L'extension en année pleine** qui mesure l'impact budgétaire d'un mouvement enregistré au cours de l'année 2024 sur l'année 2025 (intégrant les arbitrages de la campagne d'emplois 2024, le retour de césures des élèves normaliens, les départs en retraite...)

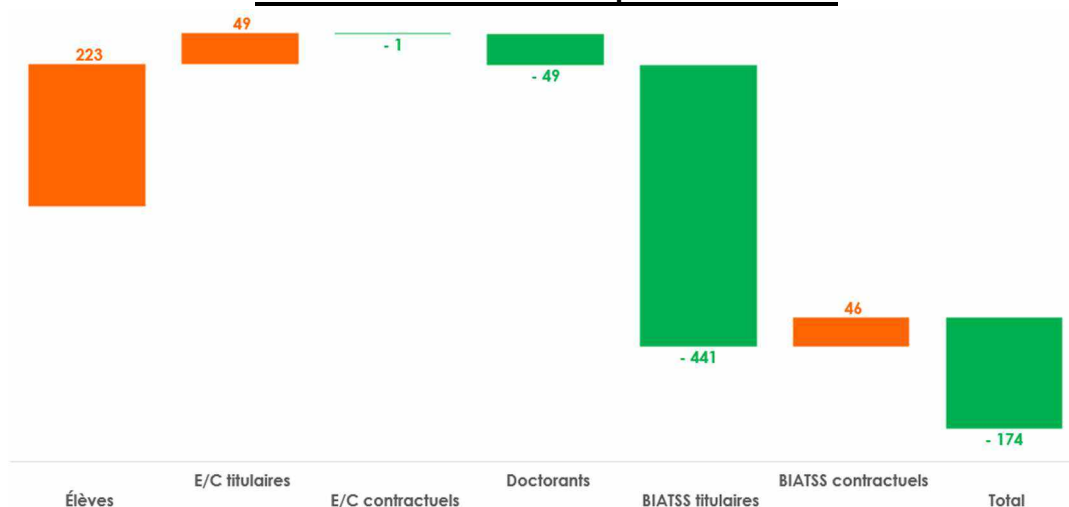
- Le **schéma d'emplois N** correspond au solde des créations et des suppressions d'emplois sur l'exercice 2025 (toutes les entrées et sorties prévisionnelles, toutes populations confondues)

	Population	Schéma d'emploi BR / BI en k€
Elèves	Elèves	223
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	49
	Contractuels	-1
	Doctorants	-49
BIATSS	Titulaires	-441
	Contractuels	46
Total		-174

En comparaison du BI, le schéma d'emploi 2025 diminue de 174k€. Cette évolution s'explique principalement par :

- des départs de personnels non prévus au BI notamment pour les personnels administratifs titulaires et les doctorants contractuels ;
- l'allongement des délais de recrutements pour les personnels administratifs qui décale les coûts de rémunération
- les retours plus nombreux que prévus de normaliens en année de césure en octobre 2024

Zoom sur le schéma d'emplois 2025 en k€



Pour précision, **ces chiffres sont à relativiser** puisqu'ils présentent le différentiel **entre de 2 prévisions** (BI et BR). En exécution (au réel), les emplois sont stables : +1,7 ETPT (+0,2%) entre 2024 et le BR2025, en neutralisant la population des fonctionnaires stagiaires et contractuels doctorants.

► **Autres ajustements : -208k€**

- Les contributions et charges sociales employeur sont ajustées dans ce budget (Unedic employeur, impôts sur rémunérations...) : **-211k€**
- Le budget dédié à l'action sociale est revalorisé de **3k€** (notamment l'allocation enfants handicapés)

► **CIA : 300k€**

- Une enveloppe prévisionnelle de **300k€** est inscrite pour assurer le financement du complément indemnitaire annuel (CIA).

1.1.1.2 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **109 212 392 €** pour ce BR 2025.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

	Population / Type	BI 2025	BR 2025	Écarts	▲ BR / BI	%
Elèves	Elèves	37 543 437	38 515 076	971 638 €	3%	35,2%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	26 091 396	26 662 231	570 835 €	2%	24,3%
	Contractuels	2 488 566	2 412 024	- 76 542 €	-3,1%	2,2%
	Doctorants	6 257 830	6 089 016	- 168 814 €	-2,7%	5,6%
	Sous total Elèves & E/C	72 381 229	73 678 346	1 297 117 €	1,8%	67,3%
Biatss	Titulaires	27 918 345	28 220 341	301 997 €	1,1%	25,8%
	Contractuels	5 867 086	5 957 253	90 168 €	1,5%	5,4%
	Sous total BIATSS	33 785 431	34 177 595	392 164 €	1,2%	31,2%
	Total - Rémunérations	106 166 660	107 855 941	1 689 281 €	1,6%	98,5%
Vacations	Administratives	328 503	328 503	- €	0,0%	0,3%
	Gpeec	9 000	9 000	- €	0,0%	0,0%
	Enseignement	454 667	454 667	- €	0,0%	0,4%
	CPES	19 700	19 700	- €	0,0%	0,0%
	Total - Vacances	811 870	811 870	- €	0,0%	0,7%
Hors-psop	Action sociale	766 556	769 581	3 025 €	0,4%	0,7%
	FSDIE	75 000	75 000	- €	0,0%	0,1%
	Total dépenses H-psop	841 556	844 581	3 025 €	0,4%	0,8%
	Total	107 820 086	109 512 392	1 692 306 €	1,6%	100%

La déclinaison des dépenses salariales en fonction de la population permet d'apporter des précisions sur la structure de la MSE :

Répartition des dépenses de MSE par population / type



Plus d'1/3 de la MSE est destinée au financement des élèves fonctionnaires stagiaires (35,2%).

A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 983 ETPT** en 2025 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

	 ETPT <i>Emplois rémunérés</i>	BI 2025	BR 2025	Écart	▲
MSE	Élèves	887,7	894,1	6,4	0,7%
	E/C & C titulaires	233,3	231,3	- 2,0	-0,9%
	E/C & C contractuels	55,0	54,7	- 0,3	-0,6%
	Doctorants	154,0	153,3	- 0,7	-0,4%
	BIATSS titulaires	403,9	394,2	- 9,7	-2,4%
	BIATSS contractuels	125,4	129,8	4,3	3,5%
	MS État	1 859,3	1 857,3	- 2,0	-0,1%
RP	BIATSS	42,2	57,1	14,9	35,2%
	EC / Doctorants	128,6	124,2	- 4,5	-3,5%
	Ressources Propres	170,8	181,2	10,4	6,1%
	Total	2 030,1	2 038,5	8,4	0,4%

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 857,3 ETPT**. Cette moyenne annualisée est constituée des flux d'emplois prévus sur 2025 ainsi que des effets reports des variations d'effectifs 2024.

La prévision demeure relativement stable **-2 ETPT (-0,1%)** par rapport au BI 2025.

Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. **L'ENS de Lyon consomme 94% des 1983 emplois** à sa disposition, **89%** en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.

Par ailleurs, les emplois État (**1 857,3 ETPT**) et sur ressources propres (**181,2 ETPT**) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : **2 038,5 ETPT** (+8,6 ETPT par rapport au BI).

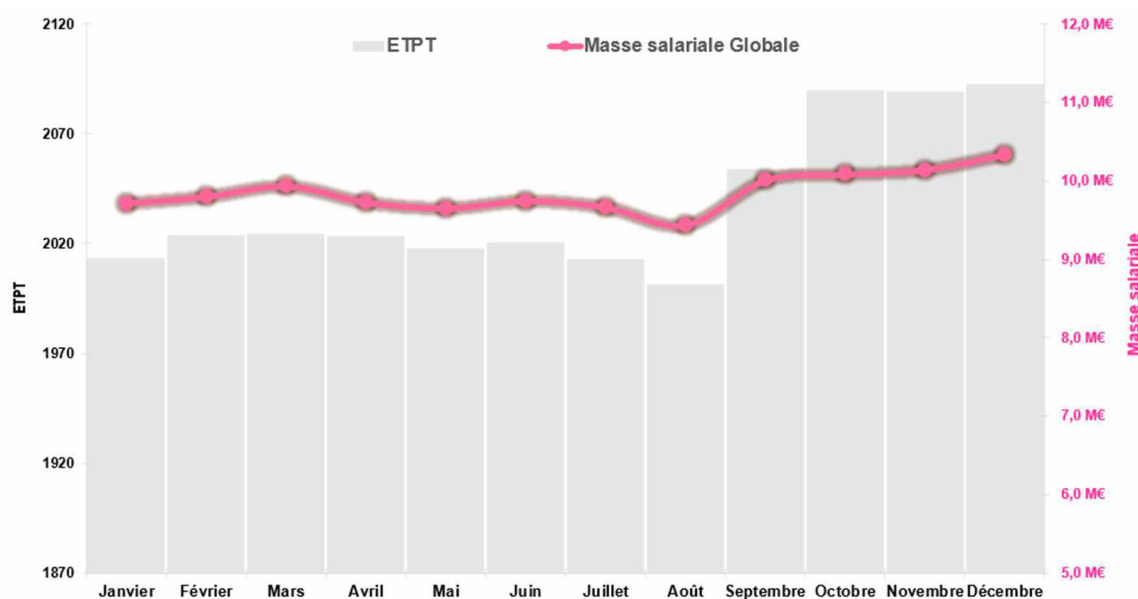


Figure 5- Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales mensuelles de l'établissement s'élèvent à **9,87M€** en moyenne.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BR 2025 s'élève à **118 511 327€** pour **2 038,5 ETPT** :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	109 512 392 €	1 857,3
Ressources propres	8 998 935 €	181,2
Total	118 511 327 €	2 038,5

3.4.2 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Masse salariale ressources propres	7 341 216 €	8 203 384 €	8 524 552 €	8 998 935 €	474 383 €	795 551 €
dont ressources propres globalisées	1 657 310 €	1 889 783 €	1 336 268 €	1 701 197 €	364 929 €	-188 586 €
dont ressources propres fléchées	5 683 906 €	6 313 601 €	7 188 284 €	7 297 738 €	109 454 €	984 137 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées sont évaluées à 1,7M€ au budget rectificatif 2025.

Elles comprennent notamment les rémunérations des **jurys du concours d'entrée pour environ 707k€**. Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les ressources propres fléchées sont inscrites à hauteur de **7,3M€** au BR 2025.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Écarts BR 2025 / BI 2025	Écarts BR 2025 / Exécution 2024
ANR PIA IDEX	108 665 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	470 256 €	951 335 €	1 791 089 €	1 561 692 €	-229 397 €	610 357 €
Total ANR PIA	578 921 €	951 335 €	1 791 089 €	1 561 692 €	-229 397 €	610 357 €
ANR hors PIA	2 638 998 €	2 548 168 €	2 745 958 €	2 853 028 €	107 070 €	304 860 €
Union Européenne	1 114 950 €	1 359 243 €	1 336 115 €	1 329 224 €	-6 890 €	-30 019 €
Région	127 667 €	126 430 €	73 400 €	70 146 €	-3 254 €	-56 284 €
Autres	1 223 371 €	1 328 424 €	1 241 723 €	1 483 648 €	241 924 €	155 223 €
Masse salariale fléchée	5 683 906 €	6 313 601 €	7 188 284 €	7 297 738 €	109 454 €	984 137 €

Les dépenses prévues pour les recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés sont stables entre le BI et le BR 2025

Dans le cadre du projet **SFRI** de la Vice-Présidence Etudes (VPE), a été prévue la continuité des 2 thèses démarrées en 2024 sur l'année entière ainsi que de nouvelles thèses à démarrer à la rentrée universitaire 2025, de façon à prévoir progressivement la programmation des thèses allouées sur le financement global.

En termes de répartition, les recrutements sur contrats fléchés concernent très majoritairement la Recherche (98%). Sur ce secteur, 75% de la population est constitué de chercheurs, doctorants et post-doctorants travaillant sur les projets de recherche, 22% sont des personnels administratifs ou techniques (BIATSS), et le reste se répartit entre les vacations et les rémunérations accessoires (primes notamment).

4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2023	Exécution 2024	BI 2025	BR 2025	Ecart BR 2025 / BI 2025	Ecart BR 2025 / Exécution 2024
Résultat	-4 257 289 €	578 253 €	-5 077 609 €	-936 714 €	4 140 895 €	-1 514 967 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 038 829 €	3 610 399 €	-943 699 €	3 165 385 €	4 109 084 €	-445 014 €
Fonds de roulement	13 544 292 €	12 404 349 €	6 356 353 €	12 851 144 €	6 494 791 €	446 795 €
Solde budgétaire	-8 097 086 €	1 659 004 €	-7 667 460 €	-2 692 686 €	4 974 774 €	-4 351 690 €
Trésorerie	27 075 712 €	27 780 924 €	15 647 693 €	24 783 301 €	9 135 608 €	-2 997 623 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui du compte financier 2024. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

4.1 Le solde budgétaire du BR 2025

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire au budget rectificatif 2025 : 2 692 686€. Il est en amélioration de 5M€ par rapport aux prévisions initiales.

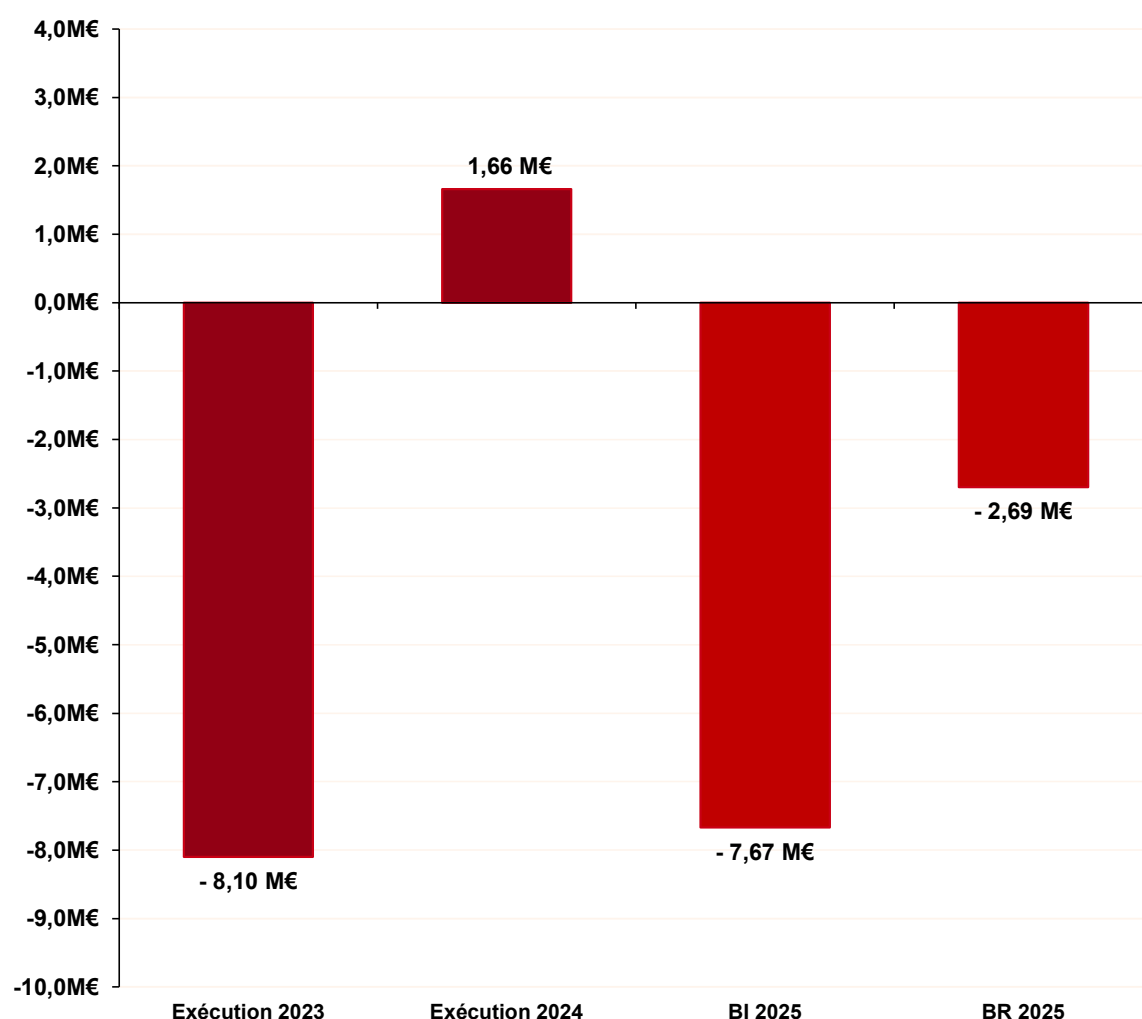


Figure 6 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2023 (données prévisionnelles en 2025)

Le **solde budgétaire structurel** concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. Ce solde structurel est déficitaire de **3,5M€** au BR 2025 (5,6M€ au BI). Il comprend entre autres les dépenses récurrentes, les dépenses énergétiques et les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC...) compensées partiellement par l'Etat, mais aussi les investissements qui ne sont pas financés par des ressources externes (et donc sur moyens établissement). La nette évolution

entre BI et BR s'explique essentiellement par les recettes supplémentaires, recettes propres globalisées et SCSP.

Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est excédentaire de **0,8M€** au BR 2025 (déficit de 2,1M€ au BI 2025) comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

4.2 La trésorerie du BR 2025

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

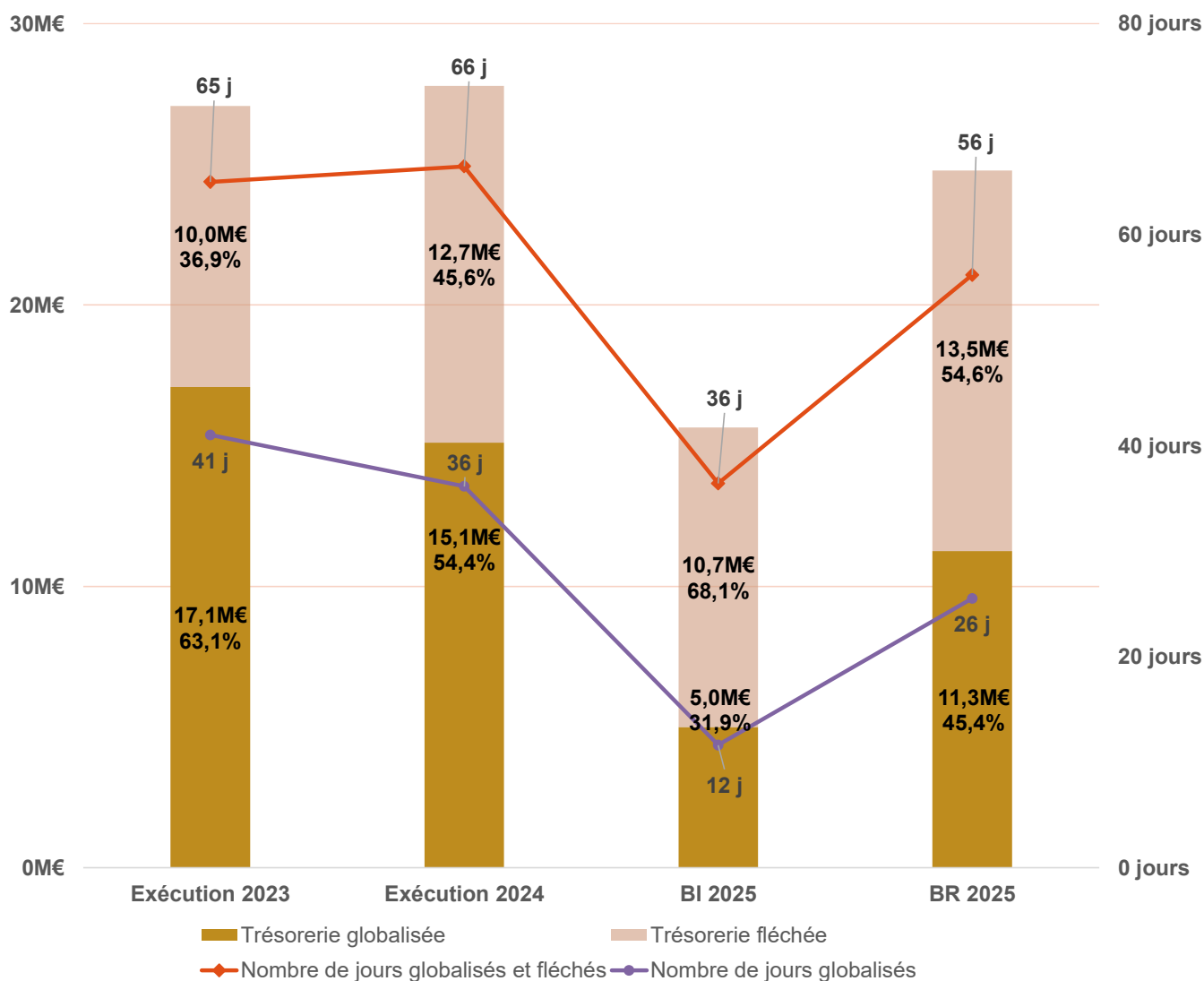
Le BR 2025 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 3M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 24,78M€ fin 2025 soit **56 jours** (supérieur au seuil prudentiel de 30 jours). Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de trésorerie pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 30 jours.

Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie constaté au 31/12/2024 lors du compte financier, pour un montant de 27,78M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 3M€ sur la trésorerie en 2025 s'explique par :

- un solde budgétaire déficitaire de 2,69M€
- un décalage déficitaire de 0,31M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers", qui porte principalement sur les opérations de TVA.

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -11,9M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement devrait financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.



	Exécution 2024	BI 2025	BI 2025 actualisé avec indicateurs 2024	BR 2025	Variation BR 2025 / BI 2025	Variation BR 2025 / BI 2025 actualisé	Variation BR 2025 / exécution 2024
Niveau trésorerie	27 780 924 €	15 647 693 €	19 799 064 €	24 783 301 €	9 135 608 €	4 984 237 €	-2 997 623 €
nombre jours trésorerie	66,5	36,4	46,1	56,2	19,8	10,1	-10,3
dont jours globalisés	36,1	11,6	21,5	25,5	13,9	4,1	-10,6
dont jours fléchés	30,3	24,8	24,6	30,7	5,9	6,0	0,3

La trésorerie de l'établissement évaluée à 24,8M€ fin 2025 se répartit entre la trésorerie fléchée pour 13,5M€ et la trésorerie globalisée pour 11,3M€.

La trésorerie fléchée concerne l'ensemble des contrats de recherche et formation fléchés, elle est donc gagée pour ces contrats.

La trésorerie globalisée est consacrée à l'activité courante de l'établissement : son niveau poursuit sa diminution amorcée depuis 2023 en raison notamment des surcoûts pris en charge par l'établissement. Elle est toutefois en hausse par rapport à la prévision du BI 2025, qui

s'appuyait sur le niveau prévisionnel 2024 qui s'est révélé plus élevé que prévu au compte financier. De plus, les encaissements supplémentaires inscrits au BR (cf paragraphes précédents) viennent également limiter la diminution de trésorerie prévue au BI.

En 2025, le niveau de trésorerie devrait s'établir à 24,8M€ soit l'équivalent de 56 jours de fonctionnement, en recul de 3M€ par rapport à 2024. La trésorerie conjoncturelle dite « fléchée » affectée aux contrats de recherche et de formation progresse de 0,85M€. En revanche, la trésorerie structurelle dite « globalisée » diminue de 3,85M€ correspondant à une perte de 10 jours de fonctionnement. Cette baisse s'explique principalement par :

- le rattrapage des reversements CDSN non effectués en 2024 en raison de conventions non signées, représentant 2,25M€ supplémentaires au BR 2025 par rapport aux prévisions du BI (environ 5 jours de fonctionnement),
- ainsi que par les surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement (s'élevant à 2M€ représentant environ 4,5 jours de fonctionnement).

La circulaire du Premier Ministre du 23 avril 2025 réaffirme l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil des 3 % du PIB d'ici 2029. Elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette orientation pourrait affecter la fluidité de la trésorerie en fin d'exercice.

4.3 Les restes-à-payer

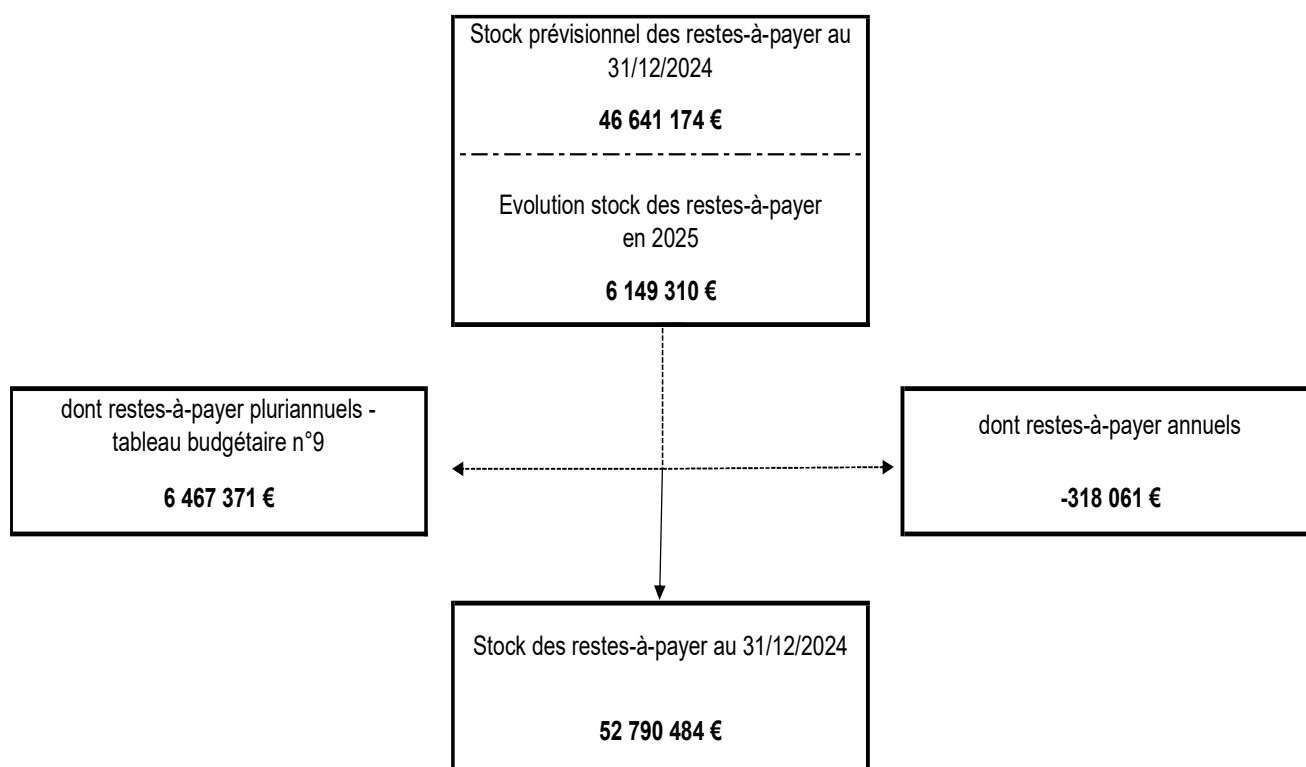
Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2025 pour l'ENS de Lyon est estimé à **52,8M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Les restes-à-payer relatifs à l'abondement/redevance de **maintenance et gros entretien-renouvellement** s'établissent à **22,9M€** soit **43%** du volume total des restes-à-payer de l'établissement. Jusqu'à 2024, ils apparaissaient dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles. Ce n'est plus le cas depuis le budget 2025 car le tableau 9 ne doit faire apparaître que les opérations pluriannuelles de recherche, de formation continue, d'enseignement et de PPI ; l'École se met en conformité afin de préparer le passage à INFIOE (nouvel infocentre des organismes publics nationaux qui devrait être déployé en 2026).

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les autres volumes de restes-à-payer par catégorie. La catégorie des contrats d'enseignement inclut les **versements CDSN** qui représentent **17,1M€** de restes-à-payer soit **32,3%** du volume total.



4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

4.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
72,4%	76,4%	75,2%	74,6%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

4.4.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
5,7%	5,6%	4,3%	5,8%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

Cet indicateur réglementaire ne reflète toutefois pas le poids réel de l'intégralité des recettes réalisées par l'établissement en dehors de la SCSP.

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des recettes propres de l'établissement rapporté à la totalité des recettes de l'année :

2023	2024	BI 2025	BR 2025
16,0%	16,7%	14,2%	16,9%

Les recettes propres de l'établissement comprennent, outre les recettes propres globalisée et fléchée de l'annexe budgétaire n°2, toutes les autres recettes : fiscalité affectée (CVEC) + autres financements publics globalisés (préciput ANR, subventions des tutelles...) + autres financements publics fléchés (ANR, UE, Région...).

4.4.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre

existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
9,5%	8,6%	1,8%	4,2%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2025 est en hausse par rapport au BI, mais diminue au regard des années précédentes. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique par les engagements des reversements CDSN qui s'apurent.

4.4.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
97,0%	114,6%	114,4%	117,7%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que l'abondement/redevance de maintenance et gros entretien-renouvellement. Ce taux augmente au BR 2025 en raison de l'engagement de 4M€ pour l'acquisition d'un équipement de cryomicroscopie, dont les CP seront consommés en 2026.

4.4.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des restes-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
12,8%	14,9%	12,4%	13,2%

Le taux diminue en 2025. L'établissement rattrape notamment son retard sur les dépenses liées aux reversements CDSN, dont de nombreuses conventions sont inscrites en charges-à-payer en année N-1 et sont dénouées l'année suivante.

4.5 Le résultat du BR 2025

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le budget rectificatif prévoit un compte de résultat **déficitaire** de **936 714€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 170,83M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 171,77M€.

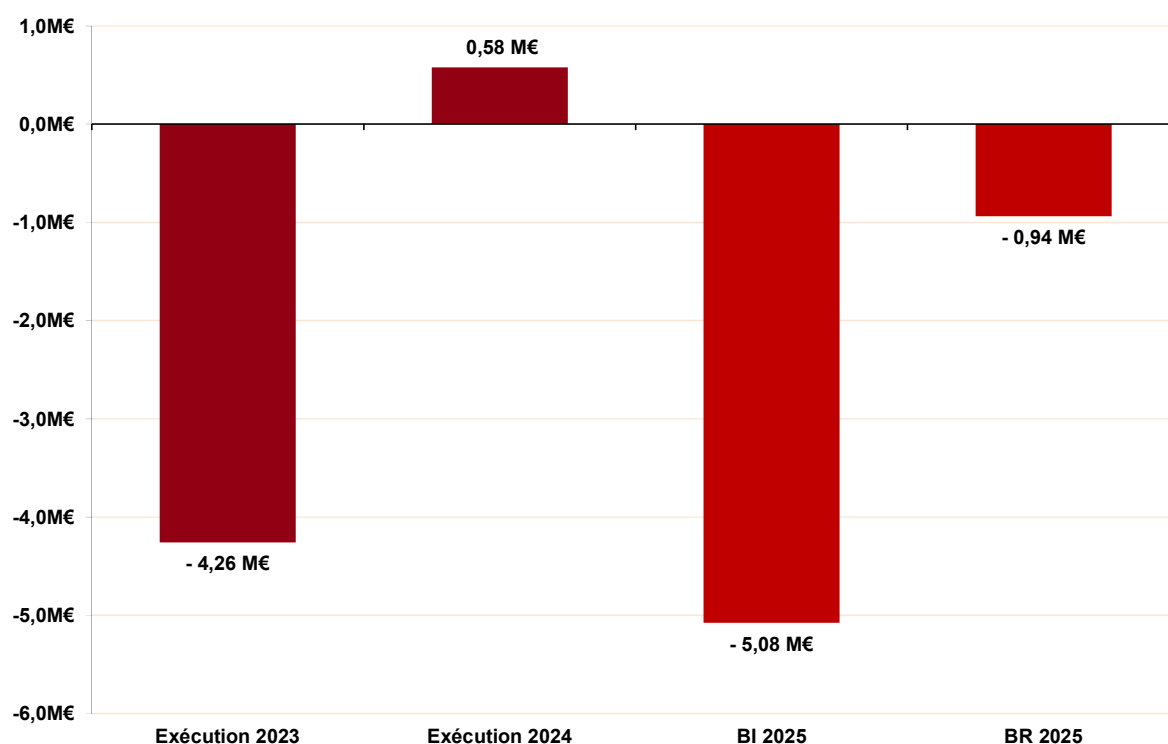


Figure 7 : évolution du résultat depuis le compte financier 2022 (résultat prévisionnel en 2025)

Pour rappel, l'ENS de Lyon a subi des déficits successifs en 2022 et 2023 :

- un déficit de 0,81M€ en 2022 s'expliquant par la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement,
- un déficit de 4,26M€ en 2023 qui résultait de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un surcoût de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat générant un surcoût à hauteur de 2,24M€.

L'exercice 2024 a enregistré un résultat excédentaire de 0,6M€, lié à des éléments conjoncturels et non structurels. L'École a pris en charge le surcoût des mesures salariales n'étant pas à son initiative (hausses du SMIC et revalorisations indiciaires) pour 2,1M€.

Lors du compte financier 2024, un écart significatif a été constaté entre les prévisions budgétaires et leur exécution notamment en raison d'une forte sous-exécution en dépenses et de l'impact des opérations non budgétaires. Comme précisé dans le préambule, un plan d'actions a été élaboré et le périmètre du budget rectificatif 2025 a été élargi à l'ensemble des structures. Une attention particulière a été portée sur les données susceptibles d'impacter les indicateurs financiers de l'établissement : recettes liées à l'engagement décennal (+150k€ par rapport au BI) et aux droits d'inscription (+700k€) en lien avec les services de la VPE, mises à disposition des personnels et passifs sociaux (+100k€) avec la DRH, opérations non budgétaires avec la direction de la comptabilité et la DAJI (+208k€ de provisions), ainsi que les impacts des contrats fléchés.

Dans le budget initial 2025, un déficit de 5 M€ avait été estimé, principalement en raison du poids des mesures salariales non compensées et du surcoût énergétique. Ce déficit est désormais réévalué à 0,9 M€ dans le budget rectificatif 2025, grâce notamment à des recettes supplémentaires non prévues dans le budget initial (détaillées dans le paragraphe dédié), mais aussi à une meilleure maîtrise des dépenses courantes, en particulier les charges liées aux fluides, ainsi qu'à des investissements autofinancés.

L'élargissement du périmètre du budget rectificatif à l'ensemble des structures, ainsi que le travail mené avec les services dont les activités impactent les indicateurs financiers (tels que les recettes de l'engagement décennal ou les passifs sociaux par exemple), devrait permettre d'améliorer la fiabilité prévisions.

Les produits et charges relatifs à la hausse de 4 points du CAS Pensions augmentent de manière identique au BR 2025 (+1,8M€) et n'ont donc aucun impact sur le résultat. Lors de l'élaboration du budget initial, l'établissement avait fait le choix de ne pas inclure cette dépense supplémentaire, faute de pré-notification. La compensation totale de la hausse du CAS Pensions a été connue lors de la réception de la notification initiale fin avril.

Le déficit de 0,9M€ au BR s'explique par les dépenses salariales réglementaires partiellement compensées. En effet, l'établissement constate un surcoût de **1M€** résultant des hausses successives du **SMIC** qui concernent principalement les rémunérations des élèves normaliens. Il y a également **1M€** de surcoût dû aux revalorisations 2022 et 2023 du **point d'indice** et à la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération

La **charge d'amortissement non neutralisée** représente un total de 4M€ sur la section de fonctionnement au BR 2025. Elle diminue de 0,1M€ par rapport à la prévision initiale. L'exercice 2025 se caractérise par la sortie des travaux et du matériel non complètement amortis du gymnase et de la résidence Debourg, du fait des travaux portés par le CROUS qui ont débuté à l'été 2025.

Si l'établissement reçoit la première tranche de la recette du COMP 2025-2027 en décembre (1,3M€), le résultat 2025 serait excédentaire.

4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2025

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une capacité d'autofinancement de **3 165 385 €** au BR 2025.

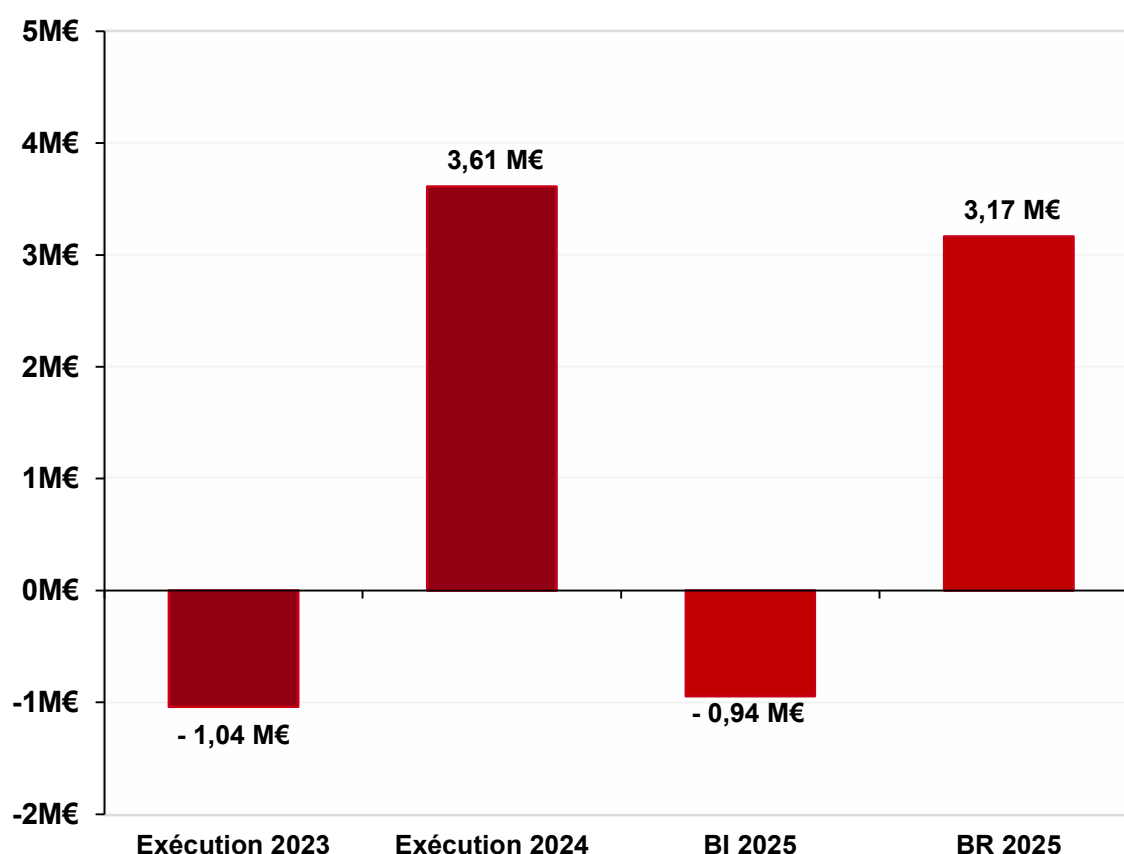


Figure 8 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2023 (CAF prévisionnelle en 2025)

L'amélioration significative de la prévision du résultat comptable entraîne mécaniquement une évolution de la capacité d'autofinancement de l'établissement. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que la CAF alimente les ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon peut ainsi couvrir l'ensemble de ses emplois (dépenses d'investissement) sans avoir à mobiliser son fonds de roulement pour y pallier comme ce fut le cas les années précédentes.

4.7 Le fonds de roulement du BR 2025

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé d'un total de 9,3M€ depuis 2022 : 1,22M€ en 2022, 6,95M€ en 2023 et 1,14M€ en 2024 en raison des charges exogènes supplémentaires telles que les surcoûts énergétiques et mesures salariales gouvernementales partiellement ou non compensées par le MESR.

Au BR 2025, l'École prévoit un abondement du fonds de roulement à hauteur de 0,5M€. La prévision d'une CAF excédentaire permet à l'établissement de bénéficier de ressources suffisantes (4,9M€) pour couvrir ses investissements (4,4M€), comme le montre le bas du tableau 6 de situation patrimoniale en annexe.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à **12 851 144€** au 31/12/2025, soit **29 jours** de fonctionnement.

L'abondement prévisionnel du fonds de roulement inscrit au BR est une bonne nouvelle pour l'établissement. Son montant est toutefois très peu significatif en comparaison du volume cumulé prélevé depuis 2022 (9,3M€). L'École doit donc poursuivre ses efforts pour contenir ses investissements autofinancés et de rechercher des ressources externes permettant de lancer les opérations notamment immobilières, qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École dans les années à venir.

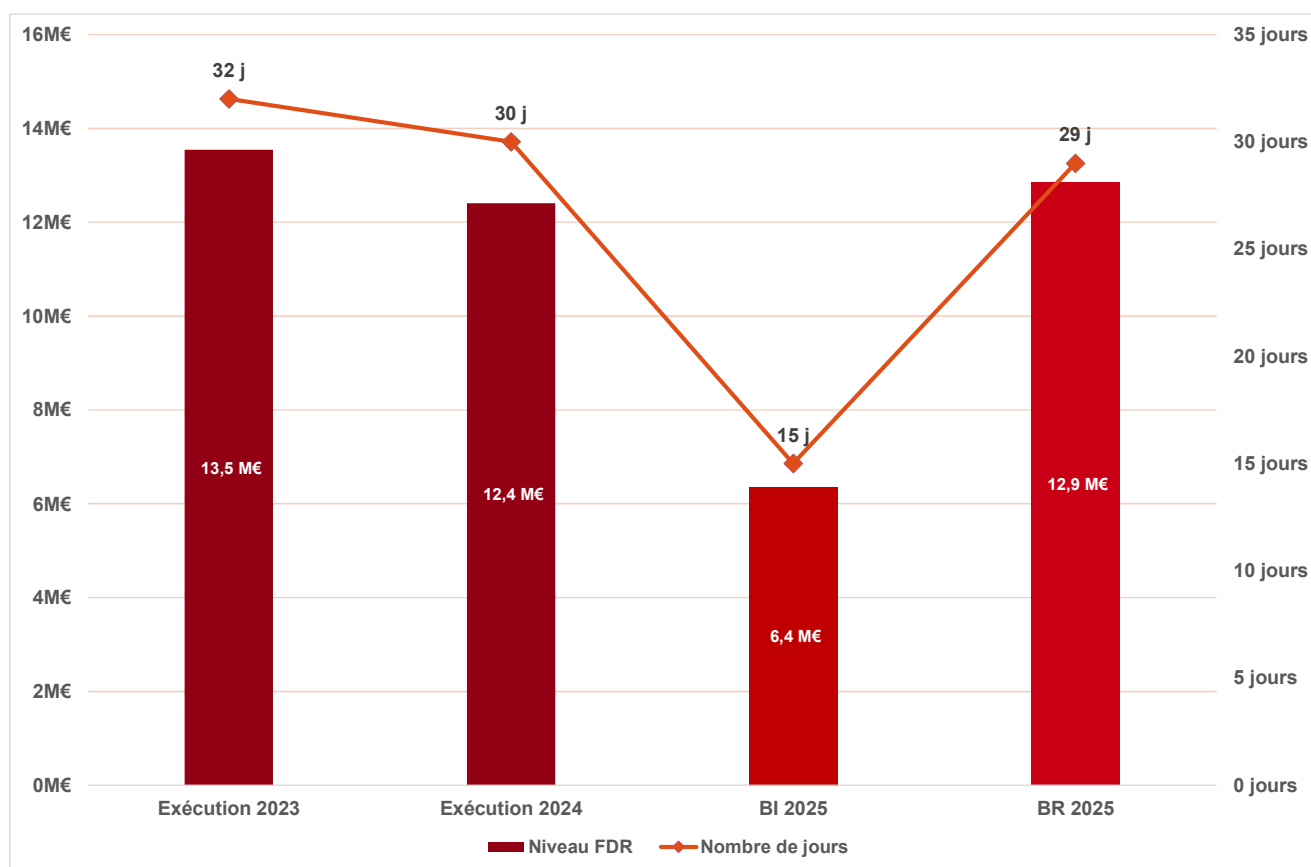


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2022 (prévisions en 2025)

	Exécution 2024	BI 2025	BI 2025 actualisé avec indicateurs 2024	BR 2025	Variation BR 2025 /BI 2025	Variation BR 2025 / BI 2025 actualisé	Variation BR 2025 /exécution 2024
Niveau fonds de roulement	12 404 349 €	6 356 353 €	9 200 566 €	12 851 144 €	6 494 791 €	3 650 578 €	446 795 €
nombre jours FDR	29,7	14,8	21,4	29,1	14,3	7,7	-0,5

4.8 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

4.8.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
26,9%	24,4%	25,6%	24,4%

Le poids des charges de fonctionnement est élevé depuis 2017 en raison du transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Depuis 2022, le surcoût des charges énergétiques est venu également augmenter ce ratio qui tend à la baisse en 2025.

4.8.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
17,8%	18,8%	14,5%	15,5%

Les ressources propres encaissables représentent 15,5% des produits encaissables au BR 2025. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.

4.8.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
-2,7%	0,4%	-3,1%	-0,5%

Cet indicateur est négatif en 2025, comme en 2022 et 2023 mais tend à s'améliorer par rapport au BI ; Il se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire.

4.8.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
73,8%	73,3%	75,0%	73,6%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'État augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

4.8.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2023	2024	BI 2025	BR 2025
-0,7%	2,3%	-0,6%	2,0%

Le taux d'autofinancement prévu au BR 2025 est supérieur au seuil de vigilance. Il s'améliore en raison d'une prévision de résultat comptable proche de l'équilibre.

4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier

Le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 réforme le régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Son objectif principal est de renforcer la capacité de pilotage budgétaire des établissements en assouplissant leur cadre de gestion, en insistant sur le caractère pluriannuel de ce pilotage et en renouvelant les conditions d'appréciation de la soutenabilité.

Ce décret stipule que l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable afin d'améliorer la gestion financière pluriannuelle. La **soutenabilité du budget** est désormais appréciée au regard de trois critères :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
- le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement
- les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables (ratio « Dizambourg »)

Depuis le début de l'exercice 2025, le **fonds de roulement** peut être utilisé pour toute nature de dépense : personnel, fonctionnement ou investissement. Cette utilisation doit respecter les conditions fixées pour maintenir l'équilibre réel du budget et le respect des nouveaux critères de soutenabilité.

Les conditions de déclenchement d'un **plan de retour à l'équilibre financier** (PREF) évoluent. Un PREF peut être déclenché par le recteur de région académique si l'un des trois critères de soutenabilité n'est pas respecté.

Ces nouvelles dispositions offrent plus de souplesse aux établissements dans leur pilotage budgétaire, notamment à travers l'utilisation de leur fonds de roulement. Cependant, elles renforcent également la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux pour respecter les nouveaux seuils, de développer une vision pluriannuelle pour les projets de recherche et les stratégies d'investissement, de maîtriser rigoureusement la masse salariale et son évolution, et d'optimiser la gestion de la trésorerie et du fonds de roulement.

L'ENS de Lyon respecte les trois critères du décret financier dans ses projections du budget rectificatif 2025 :

- ✓ 56 jours de trésorerie (seuil à 30 jours),
- ✓ 29 jours de fonds de roulement (seuil à 15 jours)
- ✓ 73,6% de charges de personnel par rapport aux produits encaissables (seuil à 83%)

5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire

5.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET RECTIFICATIF 2025						
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9		AUTRES EMPLOIS	
			EN ETPT		EN ETPT	NOMBRE D'EMPLOIS
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	230,3	-		230,3
		CDI	1,0	-		1,0
	NON PERMANENTS	CDD	208,0	124,2		332,2
SOUS TOTAL EC			439,3	124,2		563,5
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES						
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	894,1	-		894,1
		CDI	55,9	-		55,9
	NON PERMANENTS	CDD	73,8	57,1		130,9
	SOUS TOTAL BIATSS			523,9	57,1	
TOTAL			1 857,3	181,2		2 038,5
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT						
AUTRES EMPLOIS			1 983	181,2		
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
						2038,5

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif

Budget Rectificatif n°1	Budget Rectificatif n°1
14/10/2025	14/10/2025
Ecole normale supérieure de Lyon	Ecole normale supérieure de Lyon
Admission	Admission
Niveau d'agrégation	Niveau d'agrégation
Attribution du budget (BP, BA)	Attribution du budget (BP, BA)
Budget Principal (BP)	Budget Principal (BP)

EXPENSES

DEPENSES				RECETTES			
	Montants Compte financier N-1		Montants Budget Rectificatif n°1		Ecart entre le BR et le budget initial		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	115 077 543	114 839 493	116 344 630	119 511 327	118 511 327	2 166 699	2 166 699
	33 251 192	33 251 192	33 047 125	34 724 656	34 724 656	1 677 731	1 677 731
dont contributions employeur au CAS-Personnel							
Fonctionnement	34 640 154	35 476 674	37 101 530	42 146 447	40 248 520	1 894 440	1 894 440
Intervention							
Investissement	4 429 444	5 742 038	8 547 230	8 870 948	4 614 465	-800 458	-800 458
			</				

5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 - MESR
Dépenses par destination et recettes par origine

BIBRN°	BR n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR L'INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (a) + (b) + (c)	25 767 166	25 767 166	17 990 720	16 061 648	0	0	220 349	229 662	43 938 265	42 588 476
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	1 142 605	1 142 605	495 599	495 599			7 401	7 401	1 645 605	1 645 605
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	18 361 130	18 361 130	1 046 815	1 046 815			212 568	222 261	19 620 913	19 620 206
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 263 431	6 263 431	16 408 316	14 519 234					22 671 747	20 782 665
D105 - Bibliothèques et documentation	5 586 776	5 586 776	1 015 498	1 015 498			12 000	12 000	6 614 274	6 614 274
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 610 831	4 610 831	4 131 410	2 947 328			4 558 788	866 578	13 301 029	8 424 937
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 858 354	2 858 354	584 296	601 183			53 065	53 065	3 495 915	3 512 002
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 692 062	4 692 062	1 501 764	1 567 168			572 093	649 925	6 766 319	6 909 155
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0							0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 303 314	1 303 314	392 203	400 683			321 932	327 210	2 106 449	2 120 207
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 641 514	8 641 514	1 507 259	1 511 475			219 453	209 963	10 368 026	10 362 952
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 639 030	4 639 030	1 385 700	1 355 177			323 143	238 924	6 347 873	6 333 131
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 665 099	2 665 499	52 400	52 400			23 400	23 400	2 741 299	2 741 399
D114 - Immobilier	1 664 928	1 664 928	7 667 341	7 958 946			2 133 030	1 537 963	11 465 299	11 161 837
D115 - Pilotage et support	54 760 323	54 760 323	5 396 907	6 111 407			375 743	295 743	60 532 973	61 267 473
Étudiants	1 232 330	1 232 330	559 939	565 407	0	0	57 632	174 032	1 849 901	1 971 769
D201 - Aides directes aux étudiants	102 300	102 300	559 939	565 407					662 239	667 707
D202 - Aides indirectes		0							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 130 030	1 130 030					57 632	174 032	1 187 662	1 304 062
Total	118 511 327	118 511 327	42 145 447	40 248 520	0	0	8 870 948	4 618 465	169 527 632	163 378 312

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme										Total
	Recettes globalisées						Recettes flechées				
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement flechée	Autres financements de l'Etat flechés	Autres financements publics flechés	Recettes propres flechées	
Subvention pour charges de service public	133 601 742										133 601 742
Droits d'inscription						1 398 250					1 398 250
Formation continue, diplômes propres et VAE						96 800					96 800
Taxe d'apprentissage						70 000					70 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR						1 203 390				107 627	1 311 017
ANR hors investissements d'avenir						7 000					7 000
ANR investissements d'avenir					76 858				4 486 612		4 563 470
ANR hors investissements d'avenir					1 185 940				4 145 018		5 330 958
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					8 952				1 126 906		1 135 858
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									2 667 863		2 667 863
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					2 637 213	36 941		41 079	1 199 299	33 106	3 947 638
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										803 688	803 688
Autres recettes				165 688		5 585 654					5 751 342
Total	133 601 742	0	0	165 688	3 908 963	8 338 035	0	41 079	13 625 898	944 821	160 685 626

(C) SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 2 692 866

La destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecarts entre le BR1 et le budget initial	
1				
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	7 667 460	2 892 686	4 974 774
dont solde budgétaire budget principal		7 667 460	2 892 686	4 974 774
dont solde budgétaire budget annexe				
dont solde budgétaire budget du S4IC				
dont solde budgétaire BAI				
dont solde budgétaire SIE				
dont... (à personnaliser le cas échéant)				
FINANCEMENTS				
	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecarts entre le BR1 et le budget initial	
1				
0 Solde budgétaire (excédent) (D1)**	1 659 004	0	0	1 659 004
dont solde budgétaire budget principal	1 659 004			
dont solde budgétaire budget annexe				
dont solde budgétaire budget du S4IC				
dont solde budgétaire BAI				
dont solde budgétaire SIE				
dont... (à personnaliser le cas échéant)				
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	207 976	217 000	-12 000	
(b1)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)***	4 429 381	3 972 571	-456 810	-422 801
Autres décaissements non budgétaires (e1)	96 524			
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	4 733 705	11 845 031	7 111 326	4 729 973
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2)-(1)	705 212	0	0	0
dont Abondement de la trésorerie factée (a)***	2 886 563	850 637	0	2 949 637
dont Abondement de la trésorerie non factée (d)	0	0	0	0
TOTAL DES BESOINS (1)+(I)	5 438 917	11 845 031	7 111 326	4 729 973

Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	205 000	217 000	-12 000	
(b2)				
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	4 038 094	3 900 435	-242 264	-232 801
Autres encaissements non budgétaires (e2)	-468 157			
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	5 438 917	4 117 435	-254 264	4 729 973
PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1)-(2)	0	2 997 623	4 994 237	0
dont Prélèvement sur la trésorerie factée (a)***	0	2 098 800	3 848 460	0
dont Prélèvement sur la trésorerie non factée (d)	1 881 351	3 848 460	7 933 874	0
TOTAL DES FINANCEMENTS (2)+(II)	5 438 917	7 115 058	4 729 973	4 729 973

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flechées"

5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers"
* Le bouton "Ajouter un regroupement d'opération" sur lequel N comptes comptable d'OPCT, présenter tous les regroupements d'OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA " es proposés.
* Le bouton "+" en bout de ligne : permet de finaliser le regroupement d'OPCT et de créer un fichier finalisé devra donc comporter aut

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget (BI/BR n° ...)	BR n°1
Date exécution	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Ajouter un regroupement d'opérations

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	44571	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		526 929
TVA	44583	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		2 173 071
TVA	44566	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	2 220 827	
TVA	44562	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	779 173	
AMI	4675133	OPCT Aide à la mobilité internationale	50 000	22 800
BEL	47312	OPCT Banque épreuves littéraires	645 190	645 190
RAFP	47311	OPCT RAFP	10 000	10 000
OEEP	467519	OPCT opérations avec Etat et entités publiques	500 182	
OEEP	44342	OPCT opérations avec Etat et entités publiques		522 445
TOTAL			4 205 372,00	3 900 435,00

5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

TABEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'aggrégation	Aggrégé
Nature du budget (BR, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial
Personnel	113 006 332	114 923 612	1 916 572	1 862 960	Subventions de l'Etat	131 176 945	130 946 566	133 942 094	2 995 528
dont charge de périodes d'été*	33 257 792	33 047 725	209 767	209 767	Fiscale affectée	169 761	105 000	165 688	60 688
Fonctionnement autre que les charges de personnel	46 767 589	55 269 040	54 951 890	-317 150	Autres subventions	14 612 055	13 893 282	13 893 282	-71 539
Titre virement (le cas échéant)				0	Autres produits	14 393 558	20 098 656	22 830 684	2 732 028
TOTAL DES CHARGES (1)	169 773 921	170 192 652	171 768 462	1 575 810	TOTAL DES PRODUITS (2)	160 352 174	165 115 043	170 831 748	5 716 705
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	578 263	0	0	0	Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	0	5 077 609	936 714	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	160 352 174	170 192 652	171 768 462	1 575 810	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	160 352 174	170 192 652	171 768 462	5 716 705

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Personnel

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	578 263	-5 077 609	-336 714	-410 895
+ déduction des amortissements, dépréciations et provisions	9 038 033	15 952 355	16 261 071	308 802
+ reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	400 501		81 640	81 640
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	123 099			
- produits de cession d'éléments d'actif				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	5 715 405	11 818 395	12 077 368	258 973
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 610 399	-943 699	3 165 385	-410 864

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	843 895	0	0	Capacité d'autofinancement	3 610 399	0	3 165 385	-410 864
Revenants	5 388 957	4 667 269	4 218 107	-449 462	Financement de l'actif par l'Etat		3 000	3 000	0
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	330 295	2 024 425	1 433 906	-590 519
Remboursement des dettes financières	210 665	205 000	217 000	12 000	Autres ressources	295 143	380 068	62 811	-317 449
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 599 627	5 616 264	4 435 107	-437 462	Augmentation des dettes financières	210 442	205 000	217 000	12 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	0	0	446 795	3 650 576	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 454 579	2 612 485	4 881 902	3 2 2 116
					Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	1 138 943	3 203 783	0	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N°1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le BR et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 138 943	-3 203 783	446 795	3 650 576
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-1 845 155	4 778 077	3 444 416	-1 333 659
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	7 05 212	-7 961 860	-2 997 623	4 964 237
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	12 404 449	6 356 353	12 851 144	6 494 791
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-16 376 575	-9 291 340	-11 932 157	-2 640 817
Niveau final de la TRESORERIE	27 780 924	15 647 693	24 753 301	9 135 608

5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

BIBR n°1	
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'attribution	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	27 780 924	49 225 576	38 992 296	25 242 150	45 469 183	38 854 424	24 776 451	67 793 589	49 711 891	42 674 861	48 276 522	36 388 256	496 163 091
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	16 464	32 679 706	1 690 548	32 986 533	4 966 630	1 203 898	1 279 277	46 944 775	330 000	20 423 646	1 330 000	2 251 991	146 074 428
Subvention pour charges de service public	0	32 281 092	0	32 281 092	4 187 593	0	0	45 483 359	0	19 388 006	0	0	133 601 742
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat	0	89 378	0	0	0	0	0	76 310	0	0	0	0	165 688
Fiscalité affectée	0	15 039	431 410	110 478	330 531	195 955	803 538	1 063 722	170 000	55 000	200 000	533 390	3 908 963
Autres financements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes propres	16 464	294 197	1 259 138	594 963	448 508	1 008 433	475 739	322 384	160 000	1 000 000	1 100 000	1 719 601	8 398 035
Recettes budgétaires flechées	0	388	293 993	1 656 509	2 015 942	1 037 670	118 056	1 122 499	2 541 079	1 167 000	1 528 000	3 132 962	14 611 198
Subvention pour charges d'investissement flechées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat flechées	0	0	0	0	0	0	0	0	41 078	0	0	0	41 078
Autres financements publics flechées	0	0	246 194	1 588 798	1 998 428	1 035 970	37 506	953 624	2 300 000	1 100 000	1 440 000	2 927 278	13 626 068
Recettes propres flechées	0	388	48 699	67 711	19 514	1 800	78 550	168 875	200 000	67 000	88 000	205 684	944 421
Opérations non budgétaires	33 781 947	-29 802 192	297 450	-617 972	-498 933	-498 141	45 871 860	-45 857 470	2 030 359	-893 000	65 288	206 438	4 117 335
Emprunts : encasement en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encasement en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	10 750	2 324	809	11 104	2 046	758	0	64 765	105 000	10 000	7 000	2 444	217 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	33 771 197	-29 804 516	296 641	-429 076	-498 979	-498 899	45 871 860	-45 722 235	1 946 359	-893 000	58 288	205 995	3 900 435
TVA décaissée	2 950	658 074	86 640	53 365	700 469	84 857	26 445	34 376	443 359	100 000	450 000	59 465	2 700 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encasements	642 169	1 760	1 190	240	138 713	2 195	54	22 895	2 000	7 000	8 288	373 931	1 200 435
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	33 126 078	-30 464 350	208 511	-682 681	-1 538 161	-585 951	45 845 161	-45 779 506	1 500 000	-1 000 000	-400 000	-229 401	0
Autres encasements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. TOTAL	33 798 411	2 877 802	2 281 091	34 025 070	6 285 639	1 743 427	47 268 953	2 410 804	4 921 438	20 707 606	2 893 288	5 591 302	164 803 061
DECAISSEMENTS													
Depenses liées à des recettes globalisées	2 326 144	12 078 678	13 504 969	13 281 068	11 833 132	15 068 284	12 553 790	1 003 508	19 698 733	12 520 182	12 648 695	22 800 770	149 617 951
Personnel	3 074	9 184 785	9 181 191	9 547 214	9 136 839	9 109 966	9 121 038	24 392	18 046 733	9 420 182	9 386 695	19 239 450	111 213 586
Fonctionnement	1 971 783	2 794 976	4 172 091	3 688 450	2 671 287	5 740 116	3 204 121	872 968	1 500 000	2 800 000	2 800 000	3 190 135	35 415 927
Intervention	353 287	98 917	151 687	235 404	125 006	218 172	328 631	106 146	150 000	0	0	0	0
Investissement	102 183	791 902	1 130 966	935 346	857 740	884 987	1 131 034	118 167	1 240 453	1 463 181	1 782 589	3 345 013	13 790 361
Depenses liées à des recettes flechées	0	531 577	571 160	582 308	571 804	549 673	576 407	-7 764	1 029 453	683 161	682 589	1 576 372	7 297 736
Personnel	0	209 089	333 848	251 600	220 076	264 831	374 291	90 258	200 000	500 000	1 000 000	1 279 960	4 832 993
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intervention	0	51 236	225 860	121 440	58 860	49 863	180 336	35 693	20 000	300 000	100 000	487 681	1 630 030
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations non budgétaires	9 923 433	234 801	401 202	592 323	99 526	-111 271	-9 356 238	19 371 098	-9 978 718	1 122 582	370 270	-9 067 436	4 422 372
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	11 830	15 375	7 314	8 096	38 154	52 034	78 151	2 770	2 806	470	0	0	217 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	9 911 603	219 226	393 888	584 227	61 372	-163 065	-9 133 389	19 368 328	-8 981 524	1 122 112	370 270	-9 067 436	4 205 272
TVA décaissée	238 762	151 360	344 950	245 972	205 940	188 902	288 862	79 991	130 000	400 000	300 000	427 871	3 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0	0	7 050	15 532	5 000	5 000	15 532	2 000	4 000	649 190	12 000	344 238	1 205 372
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	9 664 841	67 866	42 168	338 255	-298 339	-357 807	-9 917 763	19 286 347	-9 115 524	72 922	58 270	-9 843 536	0
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. TOTAL	12 353 760	13 105 181	15 036 537	14 009 737	12 890 398	15 821 400	4 249 586	20 492 771	11 958 468	15 105 945	14 801 554	17 176 347	167 800 684
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	21 444 651	-10 227 279	-12 755 446	19 216 333	-6 604 759	-18 077 973	43 017 407	-18 081 967	-7 037 030	5 610 661	-11 908 266	-11 584 965	-2 987 823
SOLDE CUMULE (1) + (2)	49 225 575	38 992 296	25 242 550	45 459 183	38 854 424	24 776 451	67 793 556	49 711 891	42 674 861	48 276 522	36 386 256	24 783 301	0

5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BIBR n° ...)	BR n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		7 592 155	8 442 992	2 636 506	1 269 858	
Recettes fléchées (b)	39 939 543	14 611 198	11 594 293	6 024 081	5 764 514	77 933 629
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						0
Autres financements de l'Etat fléchés	629 794	41 079	28 486	0	0	699 359
Autres financements publics fléchés	35 928 628	13 625 698	11 103 382	5 918 984	5 656 008	72 232 700
Recettes propres fléchées	3 381 121	944 421	462 425	105 097	108 506	5 001 570
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	32 347 388	13 760 361	17 400 779	7 390 729	3 282 057	74 181 314
Personnel						
AE=CP	16 861 830	7 297 738	7 346 882	3 967 003	1 575 387	37 048 840
Fonctionnement						
AE	8 065 470	4 698 222	4 070 907	2 895 453	1 905 721	21 635 773
CP	7 748 316	4 832 593	4 120 995	2 971 658	1 706 670	21 380 232
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE	7 965 721	5 252 720	2 280 626	101 200	0	15 600 267
CP	7 737 242	1 630 030	5 932 902	452 068	0	15 752 242
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	7 592 155	850 837	-5 806 486	-1 366 648	2 482 457	3 752 315

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Budget (BI/BR n°...)	BR n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total contrats de recherche	79 686 773	26 356 274	26 356 274	0	15 767 122	15 767 122	25 747 902	25 747 902	0	12 234 177	12 234 177	37 563 376	4 141 318
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	56 975 927	29 209 607	29 209 607	0	17 567 741	17 567 741	14 241 085	14 241 085	0	15 465 289	15 465 289	10 198 579	17 070 975
Total programmes pluriannuels d'investissement	337 362	158 240	158 240	0	179 122	179 122	22 400	22 400	0	288 322	288 322	0	26 640
Total	137 000 062	55 724 121	55 724 121	0	33 513 966	33 513 966	40 011 387	40 011 387	0	27 987 788	27 987 788	47 761 955	21 238 927
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	36 138 040	16 264 727	16 264 727	0	7 176 570	7 176 570	16 264 727	16 264 727	0	7 176 570	7 176 570	12 696 743	0
Ss total fonctionnement et intervention	88 850 270	35 160 528	35 160 528	0	21 006 355	21 006 355	19 993 743	19 993 743	0	19 004 388	19 004 388	32 683 387	17 168 753
Ss total investissement	12 011 752	4 298 865	4 298 865	0	5 331 061	5 331 061	3 752 917	3 752 917	0	1 806 630	1 806 630	2 381 626	4 070 174

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Total contrats de recherche	79 686 773	2 761 197	76 925 576	36 084 055	13 862 143	26 979 377
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	56 975 927	0	56 975 927	18 927 876	13 397 682	24 650 370
Total programmes pluriannuels d'investissement	337 362	87 362	250 000	250 000	0	0
Total	137 000 062	2 848 559	134 151 503	55 261 931	27 259 825	51 629 746

5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Suivi des opérations immobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision N (B) + (BR)										Restes					
			AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE réprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les années antérieures à N	CP consommées les années antérieures à N	CP réprogrammées ou reportées en N	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP)				
			(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12) = (6) - (11)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
OPE-2022-0111	Travaux aménagement bâtiment M6	337 362 €		153 240 €		179 122 €	179 122 €		22 400 €		288 322 €	288 322 €	0 €	26 640 €				
TOTAL opérations immobilières		337 362 €	0 €	153 240 €	0 €	179 122 €	179 122 €	0 €	22 400 €	0 €	288 322 €	288 322 €	0 €	26 640 €	0 €	0 €	0 €	0 €

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagée	Montant notifié < N		Montant notifié N	Reste à mobiliser	Financements extérieurs				Encaissements de N		Relais à encaiser
			(18)	(19a)			(19b)	(19c)	(20)	(21)	(21a)	(21b)	
Travaux aménagement bâtiment M6	Financement de l'Etat	250 000 €			250 000 €		250 000 €	250 000 €					
	Autres financements publics												
	Autres financements												
	Prélèvement sur la trésorerie	87 362 €											
	Total Opération 1	337 362 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €
0	Financement de l'Etat												
	Autres financements publics												
	Autres financements												
	Prélèvement sur la trésorerie												
	Total Opération 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
0	Financement de l'Etat					0 €							
	Autres financements publics												
	Autres financements												
	Prélèvement sur la trésorerie												
	Total Opération 3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
TOTAL		337 362 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

Opération	Nature	Années antérieures à N					Année N	Années N+1					Année N+2	Années > N+2					Total prélevement trésorerie
		(28)	(29)	(30)	(31)	(32)		(33)	(34)	(35)	(36)	(37)		(38)	(39)	(40)	(41)	(42)	
Travaux aménagement bâtiment M6		-227 500 €					288 322 €	26 640 €					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 362 €
		0 €					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total		-227 500 €					288 322 €	26 640 €					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 362 €

5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Tableau 10P50P
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

IMPORTANT :
Lancer les lignes vierges en cas de "type opération" (formation continue, enseignement...) sans opération : ne pas mettre de montant nul
> Sinon, votre TABU sera rejeté par INFCE

Budget (BER)...	BER 11
Date exécutoire	14/10/2025
Établissement	École normale supérieure de Lyon
Niveau d'opération	Appréh
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DES LOGICIELS RELIÉS

Sans par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et de recettes

A : Prélèvement d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Période pluriannuelle		Prélèvement N (N+1) (N+2)																	
Question	Nature	Prélèvement N (N+1) (N+2)																	
Coût total de l'opération		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	Prélèvement N+1					Prélèvement N+2	
													(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
Depenses d'investissement (PP)	Investissement	337 952	158 240	158 240		179 122	179 122	21 400	21 400	21 400	388 322	388 322	0	26 640					
Total Depenses d'investissement 1		337 952	158 240	158 240		179 122	179 122	21 400	21 400	21 400	388 322	388 322		26 640					
Contrats de recherche	Personnel	15 996 579	15 996 579	15 996 579		6 713 876	6 713 876	15 996 579	15 996 579	15 996 579	6 713 876	6 713 876	6 708 862	6 708 862	3 270 603	3 270 603	6 574 058	6 574 058	
	Fonctionnement et intervention	34 543 453	6 356 161	6 356 161		3 988 027	3 988 027	6 096 888	6 096 888	6 096 888	4 098 007	4 098 007	3 487 794	3 487 794	2 481 124	2 481 124	17 919 756	17 919 756	
	Investissement	11 461 584	4 064 514	4 064 514		5 035 154	5 035 154	3 654 435	3 654 435	3 654 435	1 401 159	1 401 159	2 128 616	2 128 616	514 503	514 503	0	0	
Total contrat de recherche 2		29 981 775	26 397 254	26 397 254		15 737 057	15 737 057	25 747 902	25 747 902	25 747 902	12 114 077	12 114 077	12 127 338	12 127 338	6 000 936	6 000 936	18 777 168	18 777 168	
Contrat de formation continue	Personnel																		
	Fonctionnement et intervention																		
	Investissement																		
Total contrat de formation continue 3																			
Contrat d'enseignement	Personnel	1 501 702	288 148	288 148		443 694	443 694	288 148	288 148	288 148	443 694	443 694	577 020	577 020	688 400	688 400	525 440	525 440	
	Fonctionnement et intervention	54 185 819	28 865 367	28 865 367		17 007 133	17 007 133	11 865 845	11 865 845	11 865 845	14 955 381	14 955 381	6 914 472	12 379 472	1 195 147	12 351 211	261 000	261 000	
	Investissement	219 406	76 021	76 021		118 314	118 314	76 021	76 021	76 021	115 314	115 314	18 000	18 000	0	0	0	0	
Total contrat d'enseignement 4		56 737 927	29 229 607	29 229 607		17 597 141	17 597 141	14 411 085	14 411 085	14 411 085	15 465 389	15 465 389	7 536 492	12 974 492	1 884 647	13 597 621	797 440	797 440	
S: total personnel		31 138 006	16 264 727	16 264 727		7 175 370	7 175 370	16 247 727	16 247 727	16 247 727	7 175 370	7 175 370	7 546 882	7 546 882	3 967 003	3 967 003	1 382 858	1 382 858	
S: total fonctionnement et intervention		88 829 270	35 160 526	35 160 526		21 006 355	21 006 355	19 997 743	19 997 743	19 997 743	19 004 388	19 004 388	38 624 397	16 122 355	3 877 371	15 576 556	18 881 750	18 881 750	
S: total investissement		2 017 723	429 865	429 865		531 061	531 061	375 217	375 217	375 217	1 866 120	1 866 120	2 280 254	5 951 542	101 208	481 465			
TOTAL		157 000 863	57 974 121	57 974 121		33 513 986	33 513 986	40 111 807	40 111 807	40 111 807	27 597 788	27 597 788	29 251 778	29 428 778	7 945 578	20 086 018	39 544 608	39 544 608	

A: l'occurrence du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en N+1 ou en N+2 de l'année N+1 sur N. Les données du premier budget rectificatif N, l'année N+1, cette colonne enregistre les reprogrammations de l'année N+1 en N+2.

8 - Prélèvements de recettes

Opération	Nature	Prélèvement Financement de l'opération	Prélèvement Encasement grâce à parties antérieures à N		Prélèvements en N+1 (estimations)										Prélèvements en N+2 (estimations)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
			(18)	(19)	(20)	N	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)	(33)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Recettes d'investissement (PI)		250 000		250 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

TABLEAU RETRACANT LES MOYENS DES UNITES DE RECHERCHE									
Unités	Moyens de rétablissement	MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT							
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP	Autres établissements
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Fonctionnement Personnel Investissement						40 700 €		43 250 €
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Fonctionnement Personnel Investissement						51 000 €		239 799 €
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Fonctionnement Personnel Investissement								
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement Personnel Investissement						69 500 €		29 000 €
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMRS 191	Fonctionnement Personnel Investissement						65 000 €		
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Fonctionnement Personnel Investissement								
L19 - TRIANGLE Acton, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Fonctionnement Personnel Investissement						56 000 €		58 140 €
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMRS 189	Fonctionnement Personnel Investissement						78 000 €		44 000 €
L22 - CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Fonctionnement Personnel Investissement						59 675 €		42 363 €
L29 - IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMRS037 + UMRS611	Fonctionnement Personnel Investissement						48 000 €		63 450 €
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Fonctionnement Personnel Investissement								
S11 - CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Fonctionnement Personnel Investissement								
S80 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Fonctionnement Personnel Investissement				88 700 €	50 000 €			
S81 - CRI Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMRS308	Fonctionnement Personnel Investissement				862 000 €	170 000 €			215 700 €
S82 - ICFI Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Fonctionnement Personnel Investissement		30 000 €			50 000 €			
S83 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Fonctionnement Personnel Investissement		180 000 €			25 000 €			
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669	Fonctionnement Personnel Investissement			5 000 €					
S71 - LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMR5668	Fonctionnement Personnel Investissement					49 000 €			
S80 - Laboratoire de Physique UMR 5672	Fonctionnement Personnel Investissement					33 000 €			
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5182	Fonctionnement Personnel Investissement					32 500 €			
S82 - FRE CRMN FRE 2034	Fonctionnement Personnel Investissement					88 795 €			

5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget (BI/BR n°...)	BR n°1
Date exécutoire	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR n°1	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	46 641 174
	2	Niveau initial du fonds de roulement	12 404 349
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-15 376 575
	4	Niveau initial de la trésorerie	27 780 924
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	12 676 664
Flux de l'année	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	15 104 260
	5	Autorisations d'engagement	169 527 622
	6	Résultat patrimonial	-936 714
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 165 385
	8	Variation du fonds de roulement	446 795
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	3 139 481
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-2 692 686
	12.a	Recettes budgétaires	160 685 626
	12.b	Crédits de paiement ouverts	163 378 312
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	304 937
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-2 997 623
Niveaux finaux	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	850 837
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-3 848 460
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	3 444 418
	16	Variation des restes à payer	6 149 310
	17	Niveau final de restes à payer	52 790 484
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	12 851 144
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-11 932 157
	20	Niveau final de la trésorerie	24 783 301
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	13 527 501
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	11 255 800

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

5.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP)

[illegible]

Phase 3

Année		2025																			
Phase		fin septembre 2025																			
N° UAI		0694123G																			
Libellé établissement		ENS de Lyon																			
		A																			
Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :		1	120 357 955																		
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) :		2	116 344 638																		
Masse salariale votée après dernier budget rectificatif : montant		3	118 511 327																		
N° DBM :		4	1																		
Dans ce tableau, les nombres statés doivent être des nombres entiers. Ne pas dépasser 10 000 000 000																					
		Exercice 2024				Cumul au 30 avril 2025		Cumul au 30 septembre 2025		Cumul au 31 décembre 2025		écart BI 2025 / BI 2024		écart BI 2025 / exécution 2024		écart régression 2025 / 2024		écart BI 2025 / exécution 2024			
		Budget initial		Dernière prévision d'exécution (5) (dépenses 2024)		Exécution (5) (dépenses 2024)		Exécution (dépassement ts)		Exécution (dépassement ts)		Budget initial		Nouvelle prévision d'exécution (6) (dépenses 2025)		Exécution annuelle					
		B		C		D		E		F		G		H		I		J		K	
Titulaires		1		90 749 731		91 926 265		63 807 258		21 695 300		48 714 019		91 553 178		93 397 648		803 447		1 534 774	
		2						28 055 616		9 522 746		21 025 600									
		3		1		1		1		1		1		1		1		0		0	
sous total titulaires		4		90 749 731		91 926 265		91 862 874		31 218 046		69 739 619		91 553 178		93 397 648		0		803 447	
Non titulaires		5						7 955 008		2 796 129		6 230 645									
		6						7 149 774		2 493 145		5 563 932									
		7						5 436 428		2 011 538		4 455 520									
sous total non titulaires		8						2 550 691		1 057 376		2 383 161									
Total titulaires et non titulaires (plafonds 1)		9		13 980 878		13 522 545		13 391 436		4 807 667		10 686 165		14 613 482		14 458 292		0		632 604	
		10		104 730 609		105 448 810		105 254 310		36 025 713		80 425 784		106 166 660		107 855 940		0		1 436 051	
		11						4 906 680		1 710 630		3 795 206									
		12						0		0		0									
Non titulaires		13		7 608 894		7 518 963		2 365 748		810 223		1 784 205		7 625 148		8 058 900		16 254		343 726	
sous total non titulaires		14						0		0		0									
Total non titulaires (plafond 2)		15		7 608 894		7 518 963		7 272 428		2 520 853		5 579 411		7 625 148		8 058 900		0		16 254	
Titulaires (plafond 1)		16						63 807 258		21 695 300		48 714 019		113 791 808		115 914 840		0		803 447	
		17						28 055 616		9 522 746		21 025 600		91 553 178		93 397 648		0		1 534 774	
Non titulaires (plafonds 1 et 2)		18						12 861 688		4 506 759		10 025 851						0			
		19						7 802 176		2 821 761		6 239 725		22 238 630		22 817 192		648 858		1 574 766	
Total général (plafonds 1 et 2)		20		21 589 772		21 041 508		20 663 864		7 328 520		16 265 576		22 238 630		22 517 192		0		648 858	
Autres dépenses non ventilables par catégories OREMS (données paie OREMS (d)		21		112 339 503		112 967 773		112 526 738		38 546 566		86 005 195		113 791 808		115 914 840		0		1 452 305	
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)		22		115 801 698		115 801 698		115 801 698		38 546 566		86 005 195		113 791 808		115 914 840		0		1 452 305	
Autres dépenses non suivies dans OREMS (d)		23		113 990 570		114 847 606		114 251 403		38 844 174		86 796 618		115 503 082		117 666 746		0		1 512 512	
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)		24		954 092		954 092		954 092		38 844 174		86 796 618		115 503 082		117 666 746		0		1 512 512	
Autres dépenses non suivies dans OREMS (d)		25		114 944 662		115 801 698		114 958 492		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)		26		37 179 107		37 179 107		37 337 681		12 834 987		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Autres dépenses non suivies dans OREMS (d)		27		7 145 315		7 055 384		7 139 808		2 394 810		5 467 823		7 161 569		7 938 258		16 254		343 726	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		28		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		29		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		30		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		31		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		32		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		33		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		34		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		35		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		36		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		37		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		38		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		39		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		40		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		41		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		42		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		43		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		44		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		45		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		46		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		47		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		48		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		49		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		50		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		51		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		52		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		53		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		54		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		55		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		56		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		57		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		58		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		59		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		60		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		61		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		62		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		63		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		64		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		65		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		66		118 511 327		118 511 327		118 511 327		37 337 681		28 838 925		37 543 437		38 515 076		0		-112 526 738	
Total des dépenses de personnel sur contrats de		67		118 511 327		118 511 327		118 511													

Phase 3

Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers.
Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.

5.15 Projet annuel de performance (PAP)

Données budgétaires

Montant des budgets				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)				(K€)	159 938 K€	163 378 K€	2,2%
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)				(K€)	38 294 K€	40 249 K€	5,1%
Budget de la masse salariale de l'établissement				(K€)	116 345 K€	118 511 K€	1,9%
Budget d'investissement de l'établissement				(K€)	5 299 K€	4 618 K€	-12,8%
Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BR 2025							
Montant du budget de la recherche				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)				(K€)	37 670 K€	37 563 K€	-0,3%
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement				(K€)	11 625 K€	10 729 K€	-7,7%
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)				(K€)	4 178 K€	3 814 K€	-8,7%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)				(K€)	467 K€	654 K€	40,1%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)				(K€)	1 765 K€	2 217 K€	25,6%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)				(K€)	506 K€	728 K€	43,9%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)				(K€)	988 K€	1 721 K€	77,8%
Budget de recherche Interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)				(K€)	3 741 K€	1 594 K€	-57,4%
Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BR 2025							
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)				(K€)	79 432 K€	82 545 K€	3,9%
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement				(K€)	14 978 K€	17 031 K€	13,7%
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)				(K€)	416 K€	503 K€	21,1%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)				(K€)	1 223 K€	1 269 K€	3,8%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)				(K€)	12 274 K€	14 519 K€	18,3%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)				(K€)	1 065 K€	739 K€	-30,8%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires				(K€)	37 543 K€	38 515 K€	2,6%
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires				%	47%	47%	
Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BR 2025							
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)				(K€)	9 435 K€	9 356 K€	-0,8%
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement				(K€)	1 297 K€	1 103 K€	-14,9%
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)				(K€)	1 030 K€	1 027 K€	-0,3%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)				(K€)	267 K€	76 K€	-71,5%
Part des actions LOLF au sein du budget global du pilotage immobilier BR 2025							
Montant du budget pilotage & immobilier				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.				(K€)	33 400 K€	33 914 K€	1,5%
dont budget du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement				(K€)	15 693 K€	16 004 K€	2,0%
Budget Pilotage (Code LOLF D115)				(K€)	5 924 K€	6 507 K€	9,8%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)				(K€)	9 769 K€	9 497 K€	-2,8%
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement				Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement				%	75,2%	74,6%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel				%	32,3%	32,5%	
Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement				%	72,7%	72,5%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires				%	81,1%	79,4%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation				%	86,3%	86,2%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche				%	69,1%	71,4%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement				%	53,0%	52,8%	

OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire		Unité	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2023 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2024 (BR) de l'ENS de Lyon
Taux d'exécution des dépenses		%	91,3%	98,3%	95,8%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)		%	84,3%	96,0%	87,8%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale		%	98,7%	99,5%	99,1%
Taux d'exécution des dépenses investissement		%	42,8%	94,7%	84,1%
Taux d'exécution des recettes		%	99,0%	100,8%	99,2%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)		Unité	BI 2025	BR 2025	Variation BR 2025 - BI 2025
Montant total des ressources		(k€)	152 270 k€	160 686 k€	5,5%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)		(k€)	142 778 k€	147 341 k€	3,2%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal		(k€)	130 654 k€	133 643 k€	2,3%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales		(k€)	11 411 k€	12 562 k€	10,1%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)		(k€)	714 k€	1 136 k€	59,1%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER		(k€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres		(k€)	9 476 k€	13 275 k€	40,1%
- Montant des droits d'inscription		(k€)	679 k€	1 398 k€	105,9%
- Montant de la taxe d'apprentissage		(k€)	40 k€	70 k€	75,0%
- Montant des ressources issues de la formation continue		(k€)	145 k€	97 k€	-33,2%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)		(k€)	706 k€	1 311 k€	85,8%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)		(k€)	100 k€	7 k€	-93,0%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements		(k€)	7 602 k€	10 187 k€	34,0%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)		(k€)	205 k€	205 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes		Unité	BI 2025	BR 2025
Part des recettes propres sur le total des recettes		%	6,2%	8,3%

6. Structure budgétaire 2025

STRUCTURE BUDGETAIRE 2025

Établissement :		ENS de LYON	
CRB	PRESIDENCE	CRB	VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE
SO	D00 Moyens non répartis	SO	R01 Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO	R02 Fonds recherche
SO	D11 Communication	SO	R03 Cellule congrès et manifestations
SO	D40 Mission formation continue	SO	S10 LGL Laboratoire de Géologie Lyon
SO	D50 Direction des affaires internationales	SO	S11 CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO	S20 IXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO	S23 CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation numérique
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO	S60 LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO	S61 CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO	S62 IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO	S63 RDP laboratoire de reproduction des plantes
SO	A35 Accueil et sécurité	SO	S70 UNPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO	S71 LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO	S80 Laboratoire de Physique
SO	A60 ENS Médi@s	SO	S81 Laboratoire de Chimie
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO	S82 FRE CERN Centre de Résonance Magnétique
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO	S83 ICL Institut de chimie de Lyon
SO	E20 Admissions et concours	SO	S91 Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formation	SO	S95 Service Ingénierie Mécanique
SO	E50 Départements et formations	SO	S96 Magasin de biologie
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO	S97 Coordination de biologie
SO	IFE Institut Français de l'Education	SO	L11 CHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO	L12 EVS Environnement, ville, société
		SO	L14 CMW Centre Max Weber
		SO	L15 IAO Institut d'Asie Orientale
		SO	L16 ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations
		SO	L17 LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
		SO	L19 TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO	L20 CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création
		SO	L21 HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO	L22 CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
SO		SO	L28 PERSEE
SO		SO	L29 IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
CRB		SO	L30 LLE le laboratoire de l'éducation
		SO	L31 ENS Editions

7. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;

- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

8. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisations d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédits de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Plan pluriannuel d'investissement

PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
Octobre 2025

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr